

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT D'ACHEVEMENT

PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC

REPUBLIQUE DU TCHAD

**DEPARTEMENT PAR PAYS
REGION CENTRE**

**OCDC
Janvier 2000**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LISTE DES ANNEXES, SIGLES ET ABREVIATIONS; SYSTEME DES EQUIVALENCES, RESUME, FICHE DE DONNEES DE BASE	i à xvi
1. <u>INTRODUCTION</u>	1
1.1 Généralités	1
1.2 Interventions du Groupe de la Banque	1
2. <u>FORMULATION ET OBJECTIF DU PROJET</u>	1
2.1 Formulation du projet	1
2.2 Objectif sectoriel	2
2.3 Objectif du projet	2
2.4 Description du projet	2
3. <u>EXECUTION DU PROJET</u>	3
3.1 Entrée en vigueur	3
3.2 Modifications	4
3.3 Calendrier d'exécution	5
3.4 Etablissement des rapports	5
3.5 Acquisition des biens et services	6
3.6 Sources de financement et décaissements	6
4. <u>PERFORMANCE DU PROJET</u>	7
4.1 Evaluation globale	7
4.2 Résultats d'exploitation	7
4.3 Performance institutionnelle	8
4.4 Recrutement, formation et perfectionnement du personnel	9
4.5. Performance des consultants, des entreprises et des fournisseurs	9
4.6 Performance financière	10
4.7 Performance économique	10
5. <u>IMPACT SOCIAL ET INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES</u>	11
5.1 Impact social	11
5.2 Incidences environnementales	12
6. <u>DURABILITE</u>	12
7. <u>PERFORMANCE DE LA BANQUE ET DE L'EMPRUNTEUR</u>	13
7.1 Performance de la Banque	13
7.2 Performance de l'emprunteur	14
8. <u>PERFORMANCE GLOBALE</u>	14

9.	<u>CONCLUSIONS, LECONS TIREES ET RECOMMANDATIONS</u>	15
9.1	Conclusions	15
9.2	Leçons tirées	15
9.3	Recommandations	17

Le présent rapport a été rédigé par MM. H. NOUDEDJI, Agroéconomiste Principal (Chef de mission), L. ENNAHLI, Ingénieur du génie rural supérieur, et un consultant agronome, à la suite d'une mission qu'ils ont effectuée en République du Tchad, du 5 au 28 décembre 1999. Pour tous renseignements, prière s'adresser à Mme F.S. DIOP, Chef de Division, OCDC.2, poste 4122, et M. L.B.S. CHAKROUN, Directeur OCDC, poste 4008.

LISTE DES ANNEXES

<u>Numéros</u>	<u>Titres</u>	<u>Nbre de pages</u>
1.	Carte de situation	1
2.	Décaissements annuels	3
3.	Productions et valeurs monétaires réalisées sur les polders	3
4.	Coûts réels et financement par composante	1
5.	Compte d'exploitation-type sur le polder moderne	1
6.	Performances	5
7.	Matrice des recommandations et actions de suivi	2
8.	Liste complète des documents consultés	1

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	:	Banque africaine de développement
FAD	:	Fonds africain de développement
CAT	:	Compte d'assistance technique
DPFSPP	:	Direction de la Programmation, du Financement et du Suivi des Programmes et Projets
GOT	:	Gouvernement du Tchad
HS	:	Très satisfaisant
HUS	:	Très déficient
MPEDC	:	Ministère de la Promotion Economique, du Développement et de la Coopération
PIB	:	Produit intérieur brut
PNB	:	Produit national brut
SODELAC	:	Société de Développement du Lac
S	:	Satisfaisant
S & E	:	Suivi et Evaluation

SYSTEME DES EQUIVALENCES

EQUIVALENCES MONETAIRES

	<u>Lors de l'évaluation</u> (mars 1987)	<u>Lors du RAP</u> (décembre 1999)
1 UCF =	0,921052 UC	0,921052 UC
1 UC =	1,22319 USD	1,36877 USD
1 UC =	362,7245 F.CFA	889,786 F.CFA

EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE

Années	Taux de change UC/USD (Moyennes de périodes)	Taux de change UC/F.CFA (Moyennes de périodes)
1987	1,26662	390,81475
1988	1,35173	396,0205
1989	1,291152	409,980
1990	1,3328575	371,72025
1991	1,349505	385,952
1992	1,426545	367,6295
1993	1,3986825	390,692
1994	1,416535	796,027
1995	1,5217275	758,869
1996	1,45475667	741,387167
1997	1,38189833	798,394538
1998	1,341	810,022
1999	1,36877	889,786

POIDS ET MESURES

Système métrique

EXERCICE COMPTABLE :

Gouvernement - Année civile

RESUME

1. INTRODUCTION

Le présent rapport d'achèvement porte sur le programme de relance du développement du Lac pour lequel le Fonds africain de développement a accordé un prêt FAD de 14,04 millions d'UC et un prêt CAT de 1,79 million d'UC en 1987. La contribution du Gouvernement était estimée à 1,79 million d'UC lors de l'évaluation. Le projet entre dans le cadre de la politique du développement de l'agriculture irriguée en vue de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays et à l'amélioration des revenus des populations de la région du Lac Tchad.

2. FORMULATION ET OBJECTIF

2.1 Les terres irrigables du pays sont estimées à 5,6 millions d'hectares dont seuls 7.000 ha sont irrigués. La région du Lac Tchad occupe une place de choix dans la stratégie de développement du pays. Elle possède 90.000 ha de terres aménageables qui sont constituées des sols alluvionnaires récupérés sur le Lac par assèchement de ses bras. Pour mettre en œuvre sa politique agricole dans cette région, le Gouvernement Tchadien a créé en 1967 la Société de Développement du Lac (SODELAC). C'est dans ce contexte, et dans le but de doter la SODELAC des ressources matérielles et humaines après la guerre afin de la rendre opérationnelle qu'est né le programme de relance du développement de la région du Lac (PRDRL).

2.2 Objectifs du projet: L'objectif sectoriel du projet était de contribuer à la sécurité alimentaire du pays en général et de la région du Lac en particulier. Le projet visait principalement à doter la SODELAC d'une capacité opérationnelle lui permettant d'aménager 400 ha par an, de concevoir et coordonner des actions de développement dans la région du Lac et d'améliorer la production agricole de la région.

3. EXECUTION DU PROJET

3.1 Le protocole d'accord des prêts a été signé le 10 juin 1987 et a pris effet le 18 mars 1988, après la satisfaction des conditions préalables à la mise en vigueur des prêts. Le projet s'est réalisé sans modifications majeures.

3.2 L'acquisition des biens et services a été faite conformément aux règles de procédures de la Banque. La liste des biens et services a été modifiée pour mieux répondre aux besoins apparus en cours d'exécution. Les rapports d'activités, de suivi et d'achèvement, ainsi que les différents états financiers que devait fournir l'agence d'exécution ont été régulièrement produits. Contrairement au planning établi à l'évaluation, la mise en œuvre du programme a connu un retard de six ans.

4. PERFORMANCE DU PROJET

4.1 La performance globale du projet est satisfaisante. Au plan opérationnel, le projet a réalisé les principaux objectifs fixés. Toutefois, les rendements escomptés n'ont pu être obtenus.

4.2 La direction technique de la SODELAC a pu réaliser en régie, grâce à son personnel et aux engins livrés dans le cadre du programme, l'aménagement des 800 ha prévus par le rapport d'évaluation. La mise en valeur a été assurée ; la ferme expérimentale fournit aux paysans des semences testées et adaptées au microclimat de la région ; l'atelier mécanique dispose de personnel qualifié. La gestion du projet (coordination, système d'information, suivi & évaluation) n'a pas toujours été opérationnelle. L'auto-organisation des paysans pour la prise en charge des responsabilités dans la gestion des périmètres est à ses débuts.

5. INCIDENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le programme de relance du développement de la région du Lac a permis l'amélioration des revenus des exploitants des polders aménagés. Dans le cadre de l'intégration de la femme au processus de développement, 108 femmes sur les 1685 bénéficiaires du programme (6 %), ont reçu des parcelles dont la superficie varie entre 0,3 et 0,5 ha. Avec l'appui de la SODELAC, deux groupements de femmes productrices de cultures maraîchères ont été créés et encadrés. En matière de création d'emploi, le programme a permis la création de 720.000 journées de travail lors de l'exécution des travaux d'aménagement du périmètre de Berim. Quant à la mise en valeur agricole de ce dernier, elle génère, annuellement, la création de 160.000 journées de travail, soit l'équivalent de 540 emplois permanents. A cela, il faudra ajouter les effets induits (création d'emplois au niveau des secteurs du transport et de la commercialisation). Néanmoins, un impact négatif de taille commence à apparaître au niveau du périmètre, il s'agit en l'occurrence de la salinisation des sols. Cette salinité est due à la présence de la nappe phréatique à des niveaux très critiques dans certains endroits localisés du périmètre, notamment les points bas. L'atténuation de cet impact sera réalisée par l'assèchement du polder de Mamdi qui est en cours d'aménagement, d'une part, et, d'autre part, par une gestion efficace des apports en eau d'irrigation et de drainage.

6. DURABILITE DES REALISATIONS

La durabilité du programme de relance du développement de la région du Lac n'est pas assurée en raison de: (i) la non-préparation des paysans à la prise en charge des activités de mise en valeur des parcelles qui leur sont attribuées ; (ii) l'incapacité de la SODELAC à faire renouveler son matériel et à assurer un drainage suffisant qui permet de rabattre le niveau de la nappe et éviter la salinisation des sols ; et (iii) l'insuffisance dans la maîtrise des problèmes de salinité qui affectent les rendements et, par conséquent, le revenu des paysans.

7. PERFORMANCE DE LA BANQUE ET DE L'EMPRUNTEUR

7.1 La supervision du projet sur le terrain par la Banque a été satisfaisante. Les missions de supervision ont permis de recentrer et repréciser des aspects importants liés à l'acquisition des biens et services, à l'organisation et la planification des travaux, à la modification du mode d'exécution de certains travaux et de l'assistance technique.

7.2 La Direction de la Programmation, du Financement et du Suivi des Programmes et Projets (DPFSPP) du Ministère de la Promotion Economique, du Développement et de la Coopération, a assuré, d'une manière satisfaisante, le contrôle et la surveillance du projet tel que prévu à l'évaluation.

8. CONCLUSIONS, LECONS TIREES ET RECOMMANDATIONS

8.1 Conclusions

En dépit des difficultés qui ont jalonné toute la période d'exécution de cette opération, le programme a pu atteindre des résultats satisfaisants. L'impact du PRDRL sur le plan économique et social se traduit par la création d'emplois, l'augmentation de la production et surtout l'amélioration de la situation financière et socio-économique des exploitants et des opérateurs économiques de la région.

8.2 Leçons tirées

Les principaux enseignements qui se dégagent de la mise en œuvre du projet sont les suivants : (i) au plan du montage institutionnel, le remplacement des nationaux par une forte équipe d'assistance technique est erroné et irréaliste ; (ii) le manque de stabilité des cadres dirigeants à la tête du projet (Direction Générale, Direction des Services Généraux) a été préjudiciable au projet et a contribué à l'allongement des délais d'exécution ; (iii) l'exécution en régie par la SODELAC de la plus grande partie des travaux liés à la production n'a pas permis l'émergence d'organisations paysannes capables d'assumer, d'une manière autonome, la gestion des périmètres irrigués, et par conséquent, de garantir la pérennité de l'exploitation ; et (iv) la salinisation des sols, constatée suite à la mise en valeur du polder de Berim, n'a pas été prise en compte dans les études de préparation du projet, et (v) la capacité d'aménagement de la SODELAC a été surestimée et n'a pas tenu compte des contraintes d'enclavement de la région.

8.3 Recommandations

Eu égard aux considérations ci-dessus et aux principaux constats établis sur les points forts et les faiblesses du projet, les recommandations ci-après sont formulées :

A la Banque

- i) Eviter de substituer l'assistance technique aux cadres nationaux dans le montage institutionnel des projets ;

- ii) Prendre en compte le risque de salinité des sols dans les études techniques et financières pour les futurs projets et ceux en cours d'exécution dans la région du Lac.

A la partie tchadienne (Gouvernement/SODELAC)

- i) Assurer une plus grande stabilité de l'équipe dirigeante et des cadres mis à la disposition de la SODELAC en vue de garantir l'exécution des projets en cours dans les délais prescrits et la poursuite de l'exploitation, d'une manière continue, des périmètres aménagés ;
- ii) Mettre en place des mécanismes permettant d'assurer, dès à présent, un transfert progressif des responsabilités de l'exploitation du périmètre de Berim aux bénéficiaires ;
- iii) Entreprendre des actions immédiates contre la salinisation des sols, et assurer le suivi de la fertilité des sols dans le périmètre de Berim.

FICHE DE DONNEES DE BASE

1. PAYS : TCHAD
2. NUMERO DU PRÊT : F/TCH/AGR/87/16
F/TAAT/TCH/AGR/87/15
3. EMPRUNTEUR : République du Tchad
4. BENEFICIAIRE : Ministère de l'agriculture et de l'élevage
5. AGENCE D'EXECUTION : SODELAC

6. <u>PRÊT</u>	<u>Estimation à l'évaluation</u>	<u>Réelle</u>
a) Montant (d'UC)	15,82 millions	15,67 millions
b) Date de négociation	-	-
c) Date de l'approbation du prêt	-	18/05/1987
d) Date de signature du protocole d'accord		10/06/1987
e) Date d'entrée en vigueur		18/03/1988

7. DONNEES DU PROJET

a) Coût total (en millions d'UC)	<u>Estimation à l'évaluation</u>	<u>Réelle</u>
	17,61 millions	19,36 millions
b) Plan de financement (en millions d'UC)		

	<u>Dev.</u>	<u>M. L.</u>	<u>Total</u>	<u>Dev.</u>	<u>M.L.</u>	<u>Total</u>
FAD	13,39	0,65	14,04	13,39	0,63	14,02
CAT	1,78	-	1,78	1,65	-	1,65
Gouvernement	-	1,79	1,79	-	3,69	3,69
Total	15,17	2,44	17,61	15,04	4,32	19,36

- c) Date effective du premier décaissement : 27/02/1989
- d) Date effective du dernier décaissement : 31/12/1999
- e) Démarrage des activités d'exécution du projet : 1987 03/01/1989
- f) Date d'achèvement des activités du projet : 31/12/1991 30/12/1999

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- a) Reliquat (prêt CAT) 0,13 million d'UC (%) : 7
- b) Retard/avance par rapport au calendrier (%) : 160
 - Décalage par rapport à l'entrée en vigueur (%) : 54
 - Décalage par rapport à la date d'achèvement (%) : 160
 - Décalage par rapport au dernier décaissement (%) :
 - Nombre de prorogation de la date limite de dernier décaissement : 4

c)	Etat d'exécution du projet	:	achevé
d)	Performance institutionnelle	:	Satisfaisant
e)	Performance de l'emprunteur	:	Satisfaisant
f)	Performance de l'agence d'exécution	:	Satisfaisant
g)	Performance des fournisseurs	:	Satisfaisant
h)	Performance des consultants	:	Insatisfaisant

		<u>Evaluation</u>	<u>RAP</u>
i)	Taux de rentabilité économique interne	18,85 %	22,74 %

9. MISSIONS

	<u>Nb de personnes</u>	<u>Composition</u>	<u>Personnes - jours</u>
Identification	ND	-	-
Préparation	ND	-	-
Evaluation	3	Agroéconomiste Agronome Ingénieur d'irrigation	36 p/j
Supervision			
- 21/01-03/02/90	1	Agroéconomiste	13 p/j
- 17/03-01/04/91	1	Agroéconomiste	15 p/j
- 09/11-23/11/93	1	Agroéconomiste	14 p/j
- 04/12-19/12/94	2	Agroéconomiste	30 p/j
		Agronome	
- 03/11-19/11/95	2	Agroéconomiste	32 p/j
		Agronome	
- 04/12-14/12/96	1	Agroéconomiste	11 p/j
- 23/11-08/12/97	1	Agroéconomiste	16 p/j
- 22/11-07/12/98	1	Agroéconomiste	16 p/j
Suivi financier	1	Chargé de décaissements	05 p/j
RAP	3	Agro-éco+GR+Agronome	60 p/j

10. DECAISSEMENT (en millions d'UC)

	<u>Estimation à l'évaluation</u>	<u>Réelle</u>	<u>Pourcentage décaissé</u>
<u>Prêt FAD</u>			
- Total décaissé	14,04	14,02	99,86 %
- Solde à décaisser (FDR)	-	0,02	0,04
- Reliquat	-	-	-
<u>Prêt CAT</u>			
- Total décaissé	1,78	1,01	57 %
- Soldé engagé	-	0,64	36 %
- Reliquat proposé à l'annulation	-	0,13	7 %

11. PRINCIPAUX FOURNISSEURS

11.1	Nom	:	ABDELKERIM ABDELKADER
	Responsabilité	:	Réhabilitation des bâtiments
	Date de signature du contrat	:	18/05/1989
	Date d'expiration du contrat	:	21/09/1990 ¹
	Durée du contrat	:	45 jours
	Montant (en F CFA)	:	38.788.428
11.2	Nom	:	TCHAMI TOYOTA
	Responsabilité	:	Véhicules
	Date de signature du contrat	:	18/05/1989
	Date d'expiration du contrat	:	17/10/1989 ¹
	Durée du contrat	:	4 mois
	Montant (en F CFA)	:	50.687.500
11.3	Nom	:	SOCOA-TCHAD
	Responsabilité	:	Fourniture de véhicules
	Date de signature du contrat	:	07/11/1989
	Date d'expiration du contrat	:	03/03/1990 ¹
	Durée du contrat	:	60 jours
	Montant (en F CFA)	:	56.997.550
11.4	Nom	:	GUANXI -CHINE
	Responsabilité	:	Construction de la cité SODELAC à Bol
	Date de signature du contrat	:	07/02/1990
	Date d'expiration du contrat	:	06/04/1992
	Durée du contrat	:	13 mois
	Montant (en F CFA)	:	161.373.766
11.5	Nom	:	EGTB
	Responsabilité	:	Construction d'un magasin de 1000 m ²
	Date de signature du contrat	:	27/02/1990
	Date d'expiration du contrat	:	26/10/1990
	Durée du contrat	:	6 mois
	Montant (en F CFA)	:	62.291.730
11.6	Nom	:	BUSER
	Responsabilité	:	Fourniture mobilier de bureau
	Date de signature du contrat	:	01/06/1990
	Date d'expiration du contrat	:	07/09/1990
	Durée du contrat	:	3 mois
	Montant (en F CFA)	:	6.000.000

¹ Les dates d'expiration des contrats prennent en compte le temps qui s'écoule entre la signature du contrat, les différents avis à obtenir, la notification définitive et le démarrage effectif des travaux.

11.7	Nom	:	ETABLISSEMENT THIAM BABOYE
	Responsabilité	:	Fourniture de pièces détachées
	Date de signature du contrat	:	28/06/1990
	Date d'expiration du contrat	:	27/09/1990
	Durée du contrat	:	2 mois
	Montant (en F CFA)	:	2.716.680
11.8	Nom	:	PETRO-TCHAD AGIP
	Responsabilité	:	Fourniture de Carburant
	Date de signature du contrat	:	25/06/1990
	Date d'expiration du contrat	:	04/07/1990
	Durée du contrat	:	20 jours
	Montant (en F CFA)	:	7.590.000
11.9	Nom	:	GER
	Responsabilité	:	Location équipement routier
	Date de signature du contrat	:	07/07/1990
	Date d'expiration du contrat	:	06/09/1999
	Durée du contrat	:	50 jours
	Montant (en F CFA)	:	10.000.000
11.10	Nom	:	SHO-TCHAD
	Responsabilité	:	Pièces de rechange
	Date de signature du contrat	:	10/07/1990
	Date d'expiration du contrat	:	09/10/1990
	Durée du contrat	:	60 jours
	Montant (en F CFA)	:	5.113.838
11.11	Nom	:	QUINCAILLERIE DU LAC
	Responsabilité	:	Quincaillerie
	Date de signature du contrat	:	11/07/1990
	Date d'expiration du contrat	:	09/11/1990
	Durée du contrat	:	3 mois
	Montant (en F CFA)	:	7.699.100
11.12	Nom	:	SARTT DAVUM
	Responsabilité	:	Matériel et mobilier de bureau
	Date de signature du contrat	:	17/07/1990
	Date d'expiration du contrat	:	15/01/1989
	Durée du contrat	:	4 mois
	Montant (en F CFA)	:	12.819.800
11.13	Nom	:	SONER
	Responsabilité	:	Pièces de rechange
	Date de signature du contrat	:	28/07/1990
	Date d'expiration du contrat	:	02/11/1990
	Durée du contrat	:	3 mois
	Montant (en F CFA)	:	2.413.580

11.14	Nom	:	OMNIUM SERVICE EXPORT
	Responsabilité	:	Matériel de construction et équipement
	Date de signature du contrat	:	19/11/1990
	Date d'expiration du contrat	:	18/06/1991
	Durée du contrat	:	6 mois
	Montant (en F CFA)	:	30.704.114
11.15	Nom	:	SOCIETE D'IMP-EXPORT AGRIMEX
	Responsabilité	:	Fourniture de matériel et équipement
	Date de signature du contrat	:	29/12/1990
	Date d'expiration du contrat	:	28/05/1991
	Durée du contrat	:	3-4 mois
	Montant (en F CFA)	:	117.334.668
11.16	Nom	:	SCOA
	Responsabilité	:	Fourniture de véhicule
	Date de signature du contrat	:	03/06/1991
	Date d'expiration du contrat	:	03/05/1992
	Durée du contrat	:	3-7 mois
	Montant (en F CFA)	:	414.653.910
11.17	Nom	:	SOTEC
	Responsabilité	:	Fourniture de gravier
	Date de signature du contrat	:	30/06/1991
	Date d'expiration du contrat	:	28/02/1992
	Durée du contrat	:	6 mois
	Montant (en F CFA)	:	11.469.744
11.18	Nom	:	GER
	Responsabilité	:	Etude d'exécution et travaux de construction de la prise principale
	Date de signature du contrat	:	31/07/1991; avenant 03/11/1992
	Date d'expiration du contrat	:	28/02/1992
	Durée du contrat	:	5 mois
	Montant (en F CFA)	:	303.360.412; 35.692.800
11.19	Nom	:	BOUTIQUE SALAMA
	Responsabilité	:	Fourniture de groupes électrogène
	Date de signature du contrat	:	14/08/1991
	Date d'expiration du contrat	:	12/12/1991
	Durée du contrat	:	60 jours
	Montant (en F CFA)	:	46.000.000
11.20	Nom	:	SOCOA-TCHAD
	Responsabilité	:	Véhicules
	Date de signature du contrat	:	14/08/1991

	Date d'expiration du contrat	:	13/12/1991
	Durée du contrat	:	60 jours
	Montant (en F CFA)	:	41.448.000
11.21.	Nom	:	QUINCAILLERIE DE LA CONCORDE
	Responsabilité	:	Fourniture Matériel de construction
	Date de signature du contrat	:	08/11/1991
	Date d'expiration du contrat	:	07/11/1992
	Durée du contrat	:	12 mois
	Montant (en F CFA)	:	489.122.900
11.22	Nom	:	M.E.P.
	Responsabilité	:	Fourniture matériel et équipement
	Date de signature du contrat	:	13/12/1991
	Date d'expiration du contrat	:	10/04/1992
	Durée du contrat	:	60 jours
	Montant (en F CFA)	:	34.050.078
11.23	Nom	:	EC BARBA SEID
	Responsabilité	:	Construction de clôture de la cité SODELAC
	Date de signature du contrat	:	16/06/1992
	Date d'expiration du contrat	:	12/05/1993
	Durée du contrat	:	7 mois
	Montant (en F CFA)	:	28.428.302
11.24	Nom	:	QUINCAILLERIE DE LA CONCORDE
	Responsabilité	:	Fourniture de matériaux de construction
	Date de signature du contrat	:	26/04/1993
	Date d'expiration du contrat	:	14/06/1993
	Durée du contrat	:	45 jours
	Montant (en F CFA)	:	100.769.500
11.25	Nom	:	PETRO-TCHAD AGIP
	Responsabilité	:	Carburant et lubrifiant
	Date de signature du contrat	:	05/06/1993; avenant 08/11/1994
	Date d'expiration du contrat	:	04/05/1994
	Durée du contrat	:	10 mois
	Montant (en F CFA)	:	74.075.000
11.26	Nom	:	SOTEC
	Responsabilité	:	Fourniture de gravier
	Date de signature du contrat	:	25/09/1993
	Date d'expiration du contrat	:	24/04/1994
	Durée du contrat	:	6 mois
	Montant (en F CFA)	:	36.991.080

11.27	Nom	:	GER
	Nature du contrat	:	Transport de 3.262 t de gravier
	Date de signature	:	12/05/1994
	Date d'expiration du contrat	:	10/11/1996
	Durée du contrat	:	30t/semaine
	Montant (en F CFA)	:	106.826.868
11.28	Nom	:	SOFRINCO-BELIER
	Responsabilité	:	Fourniture de motopompes et pièces détachées.
	Date de signature du contrat	:	20/09/1994
	Date d'expiration du contrat	:	14/12/1994
	Durée du contrat	:	2 mois
	Montant (en F CFA)	:	82.049.279
11.29	Nom	:	BOUYGUES, S.A.
	Responsabilité	:	Construction du chenal d'alimentation + prise principale du polder de Berim nord
	Date de signature du contrat	:	31/09/1994 ; avenant 04/11/1995
	Date d'expiration du contrat	:	28/02/1995 ; 02/04/1996
	Durée du contrat	:	4 mois ; 3 mois
	Montant (en F CFA)	:	478.256.136 ; 69.567.028
11.30	Nom	:	COGIM-OIL
	Responsabilité	:	Fourniture de carburant et lubrifiants
	Date de signature du contrat	:	09/06/1995
	Date d'expiration du contrat	:	07/12/1995
	Durée du contrat	:	20 jours
	Montant (en F CFA)	:	153.320.000
11.31	Nom	:	QUINCAILLERIE DE LA CONCORDE
	Responsabilité	:	Fourniture de motopompes
	Date de signature du contrat	:	25/07/1995
	Date d'expiration du contrat	:	22/11/1995
	Durée du contrat	:	60 jours
	Montant (en F CFA)	:	289.840.230
11.32	Nom	:	BOUYGES S.A
	Nature du contrat	:	Maintenance des engins
	Date de signature	:	31/03/1996
	Date d'expiration du contrat	:	30/10/1996
	Durée du contrat	:	6 mois
	Montant (en F CFA)	:	48.337.878

11.33	Nom	:	SOMCOGE
	Responsabilité	:	Fourniture de carburant et lubrifiants
	Date de signature du contrat	:	29/09/1997
	Date d'expiration du contrat	:	28/08/1998
	Durée du contrat	:	7 jours
	Montant (en F CFA)	:	95.999.925
11.34	Nom	:	ETS La FONTAINE
	Responsabilité	:	Fourniture des produits chimiques
	Date de signature du contrat	:	11/01/1999
	Date d'expiration du contrat	:	10/04/1999
	Durée du contrat	:	60 jours
	Montant (en F CFA)	:	36.511.020
11.35	Nom	:	SOTTRA
	Responsabilité	:	Construction d'un entrepôt frigorifique
	Date de signature du contrat	:	11/01/1999
	Date d'expiration du contrat	:	10/06/1999
	Durée du contrat	:	120 jours
	Montant (en F CFA)	:	31.513.228
11.36.	Nom	:	QUINCAILLERIE SHEHERAZADE
	Responsabilité	:	Fourniture et installation d'une chaîne de Conditionnement de semence
	Date de signature du contrat	:	11/01/1999
	Date d'expiration du contrat	:	10/06/1999 ; 10/05/1999
	Durée du contrat	:	120 jours et 90 jours
	Montant (en F CFA)	:	199.200.000; 79.211.250
11.37	Nom	:	ETS NOURENE IDRIS TERDA
	Responsabilité	:	Fourniture de PU 4X4 et d'un hors-bord
	Date de signature du contrat	:	11/01/1999
	Date d'expiration du contrat	:	10/04/1999
	Durée du contrat	:	45 jours
	Montant (en F CFA)	:	38.937.500
11.38	Nom	:	SBR (SOCIETE DE BÂTIMENTS ET ROUTES
	Responsabilité	:	Travaux d'extension de laboratoire de la ferme de Matafo
	Date de signature du contrat	:	11/01/1999
	Date d'expiration du contrat	:	10/05/1999
	Durée du contrat	:	90 jours
	Montant (en F CFA)	:	29.942.840

12. CONSULTANTS

- | | | | |
|------|------------------------------|---|--|
| 12.1 | Nom | : | SODETEG |
| | Nature du contrat | : | Assistance technique |
| | Date de signature du contrat | : | 16/08/1989 |
| | Date d'expiration du contrat | : | 12/10/1994 |
| | Durée du contrat | : | 5 ans |
| | Montant (en F CFA) | : | 933.044 462 |
| | | | |
| 12.2 | Nom | : | SODETEG |
| | Nature du contrat | : | Elaboration d'un schéma directeur de développement du lac |
| | Date de signature | : | 07/07/1989 |
| | Date d'expiration du contrat | : | 06/09/1990 |
| | Durée du contrat | : | 13 mois |
| | Montant (en F CFA) | : | 216.527.500 |
| | | | |
| 12.3 | Nom | : | SIG Ingénierie S.A. |
| | Nature du contrat | : | Etude de faisabilité des projets d'aménagement des polders et de la Zone Insulaire |
| | Date de signature | : | 11/10/1995 |
| | Date d'expiration du contrat | : | 30/07/1996 |
| | Durée du contrat | : | 7 mois |
| | Montant (en F CFA) | : | 253.200.000 |
| | | | |
| 12.4 | Nom | : | CABINET SANGA |
| | Nature du contrat | : | Audit des comptes |
| | Date de signature | : | 06/04/1999 |
| | Date d'expiration du contrat | : | 05/07/1999 |
| | Durée du contrat | : | 2 mois |
| | Montant (en F CFA) | : | 10.077.000 |

1. INTRODUCTION

1.1 Généralités

1.1.1 Au Tchad, l'agriculture est le principal moteur de la croissance. Elle emploie plus de 4/5 de la population active. La valeur ajoutée du secteur agricole a été supérieure à 43,2 % du PIB en 1998. La production vivrière est estimée à environ 20,2 % du PIB, les cultures industrielles (coton, gomme arabique, tabac et canne à sucre) à 4% et l'élevage à 11 %. Cependant, la production agricole est soumise aux aléas climatiques. Pour sécuriser la production et assurer l'autosuffisance alimentaire, le Gouvernement du Tchad (GOT) a opté pour une stratégie de développement agricole par la maîtrise de l'eau.

1.1.2 Les terres irrigables du pays sont estimées à 5,6 millions d'hectares dont seuls 7.000 ha sont irrigués. La région du Lac Tchad occupe une place de choix dans la stratégie de développement du pays. Elle possède 90.000 ha de terres aménageables constituées des sols alluviaux récupérés sur le Lac par assèchement de ses bras. Pour mettre en œuvre sa politique agricole dans cette région, le GOT a créé en 1967 la Société de Développement du Lac (SODELAC). Celle-ci a pour mission d'aménager les polders et d'aider à leur exploitation par les populations de la zone.

1.1.3 C'est dans ce contexte, et dans le but de doter la SODELAC de ressources humaines et matérielles afin de la rendre opérationnelle qu'est né le programme de relance du développement de la région du Lac (PRDRL). Le projet a démarré en janvier 1989 et s'est achevé en mai 1999. Sa mise en œuvre a permis de mettre à la disposition des paysans un périmètre de 800 ha bruts dans le polder de Berim. Le présent rapport se propose d'évaluer le degré de réalisation des objectifs du programme ainsi que la viabilité des résultats obtenus.

1.2 Interventions du Groupe de la Banque

C'est à partir de 1974 que la Banque a débuté ses opérations au Tchad. Le secteur agricole est le principal bénéficiaire des ressources du FAD. C'est ainsi que depuis lors, 17 projets agricoles ont été financés pour un montant total de 120,28 millions d'UC.

2. FORMULATION ET OBJECTIF DU PROJET

2.1 Formulation du projet

2.1.1 Le gouvernement du Tchad a mis en place à la fin des années 70 une stratégie de reconstruction nationale et d'autosuffisance alimentaire. La restauration des capacités nationales de production est donc un objectif primordial. La SODELAC, principale agence de développement de la Préfecture du Lac, occupe une place privilégiée dans cette stratégie.

2.1.2 Compte tenu des potentialités agricoles énormes de la région, le Gouvernement du Tchad s'est engagé à restaurer les capacités d'intervention de la SODELAC qui ont été détruites suite aux troubles des années 70. C'est dans ce cadre que les autorités tchadiennes ont sollicité l'appui de la Banque.

2.1.3 Se basant sur les différentes études réalisées à sa demande (expertise technique des polders de Bol), sur celle de la FAO (Formulation du programme de Développement Intégré) et sur l'initiative du Gouvernement Tchadien (Projet Tchad, Octobre 1985), la Banque a entrepris en mars 1987 l'évaluation du projet de relance de la région du Lac qui donna lieu à un prêt du FAD et à un prêt CAT à l'Etat Tchadien.

2.1.4 A l'évaluation, il était prévu une assistance technique massive, car on pensait qu'il y aurait pénurie de cadres. Ceux-ci se trouvaient pour la plupart en exil dans les pays voisins. Or, il s'est avéré que cette hypothèse était erronée, car la SODELAC a pu trouver sur le marché du travail le personnel dont elle avait besoin.

2.2 **Objectif sectoriel**

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire du pays en général et de la région du Lac Tchad en particulier.

2.3 **Objectif du projet**

Le projet avait deux objectifs essentiels qui sont (1) de doter la SODELAC d'une capacité opérationnelle lui permettant d'aménager 400 ha par an, de concevoir et coordonner des actions de développement dans la région du Lac et (2) d'améliorer la production agricole de la région du Lac.

2.4 **Description du projet**

2.4.1 Le projet comportait deux phases. La première phase du projet comprenait les activités suivantes :

- Doter la SODELAC d'une capacité opérationnelle d'aménagement, de conception et de coordination des actions de développement dans la région du Lac ;
- Aménager et mettre en production les 800 ha du Polder de Berim ;
- Financer un programme de formation technique des cadres de niveau moyen et supérieur qui seront par la suite employés par la SODELAC ;
- Elaborer un schéma directeur de développement de la zone du Lac ;
- Etablir les études de faisabilité pour au moins deux projets jugés prioritaires par le schéma directeur.

2.4.2 Quant à la deuxième phase, il a été prévu de réaliser les projets identifiés et préparés dans le cadre du schéma directeur, de parachever et de mettre en production 4 polders totalisant une superficie de 3700 ha. Les travaux d'endiguement et les ouvrages de ceux-ci ont été financés par le Fonds Italien. Cette phase a débuté avec le projet de développement rural de la Préfecture du Lac (PDRPL) qui constitue la fusion des deux projets prioritaires, dont la Banque a approuvé le prêt en mars 1999.

2.4.3 Les principales composantes du projet étaient les suivantes : A. Bâtiments ; B. Matériels, véhicules et équipements ; C. Formation ; D. Etudes ; E. Fonctionnement, F. Personnel local et G. Assistance technique.

3. EXECUTION DU PROJET

3.1 Entrée en vigueur

3.1.1 Le prêt accordé par le FAD à la République du Tchad a été approuvé à la date du 18 mai 1987 et son accord a été signé le 10 juin 1987. Son entrée en vigueur a eu lieu le 18 mars 1988, après satisfaction de toutes les conditions préalables stipulées dans l'accord de prêt. Ces conditions étaient les suivantes :

- a) Conditions préalables au premier décaissement et à la mise en vigueur :
 - (i) S'engager à inscrire dans son budget annuel les dotations requises pour financer la part des coûts du projet qui lui incombe conformément au plan de financement ;
 - (ii) S'engager à trouver les sources de financement complémentaires en cas de dépassement des coûts actuels du projet ;
 - (iii) S'engager à ne pas utiliser le produit du prêt pour le paiement des droits et taxes diverses afférentes aux biens et services nécessaires à la réalisation du projet ;
 - (iv) S'engager à former un comité de sélection qui fournira au Fonds pour approbation les CV des candidats à la formation et au recrutement des cadres ; en outre, le Gouvernement devra s'engager à établir et remettre au Fonds les contrats de formation/emploi dont la durée devra être de dix années minimum.
- b) Autres conditions :
 - (i) La SODELAC devra apporter la preuve de l'adoption par son Conseil d'administration de la nouvelle organisation, telle que définie par le FAD ;
 - (ii) Le Gouvernement devra suivre et mettre à exécution les conclusions du schéma directeur.

3.1.2 Toutes les conditions préalables à la mise en vigueur des prêts ont été satisfaites, sans problèmes, dans un délai jugé relativement raisonnable, à savoir, huit mois après la signature de l'accord de prêt. L'adoption de la nouvelle structure de la SODELAC a été approuvée par son conseil d'administration en avril 1991. Le Gouvernement a mobilisé de manière régulière les dotations pour financer sa contrepartie conformément au plan de financement. Les conclusions du schéma directeur ont été appliquées, entre autres, le projet de développement rural de la préfecture du Lac, approuvé par la Banque en mars 1999 et mis en vigueur en septembre 1999.

3.1.3 Si l'entrée en vigueur du prêt a eu lieu en mars 1988, le démarrage effectif des activités du projet n'a eu lieu qu'à partir du deuxième semestre de l'année 1991. Hormis l'achèvement de la construction de la cité SODELAC en juin 1991, le reste des activités réalisées au cours des trois premières années du projet est insignifiant. Il s'agit en l'occurrence du recrutement et de la mise en place de l'assistance technique, de l'acquisition des véhicules et des équipements de bureau et de la passation du marché des engins lourds.

En effet, cette période a été jalonnée par un certain nombre de difficultés, notamment : le manque d'expérience de la SODELAC, la lenteur dans la procédure de passations de marchés causée par les contrôles de l'Administration du Contrôle d'Etat, le manque d'études d'exécution du projet et l'instabilité dans la région du projet, à cause des événements qu'elle a connus en décembre 1990. Le retard dans la phase de démarrage du projet a eu un impact sur la performance du projet : les travaux d'aménagement, conditionnés par l'acquisition des engins de génie civil, n'ont pu démarrer qu'en février 1992. L'assistance technique déployée tout au début du projet a été en partie sous-utilisée, à cause du retard accusé par le démarrage des travaux d'aménagement.

3.2 **Modifications**

Globalement le projet a été réalisé conformément à la conception retenue à l'évaluation. Néanmoins, certaines modifications lui ont été apportées pour l'adapter aux conditions réelles de son exécution, sans pour autant affecter ses objectifs de base. Ces modifications ont concerné :

- (i) la formation, qui a été limitée à des stages de perfectionnement, au lieu des formations de longue durée. Cela s'est justifié par le fait que les cadres affectés au projet étaient déjà titulaires de diplômes d'ingénieur ;
- (ii) le réaménagement des durées d'intervention des différents membres de l'assistance technique. Celui-ci a consisté à : (i) la prolongation des durées de prestations de trois experts jugés plus utiles pour la poursuite de l'assistance au projet, à savoir l'expert du Génie Rural, le spécialiste en gestion administrative et l'expert mécanicien, et (ii) la réduction des durées de prestation du psychologue et du chef d'atelier mécanique jugées inutiles pour le projet ;
- (iii) les travaux en régie, dont une partie a été réalisée à l'entreprise, notamment, les stations de pompage et le chenal d'alimentation du Berim Sud. En effet, eu égard à la complexité et l'exigence de ces travaux, ils ne peuvent pas être réalisés en régie comme prévu à l'évaluation ;
- (iv) la réduction du nombre de constructions réalisées, à savoir 17 villas au lieu de 8 villas et 18 logements prévus initialement. Cela est dû au fait que l'enveloppe allouée à ce poste était inférieure au montant de l'offre financière la moins disante relative aux marchés de ces constructions ;
- (v) la réalisation des activités non prévues au niveau de la composante « Etude » qui a dégagé un important reliquat. Ce dernier a été utilisé, sur demande du Gouvernement et avec approbation de la Banque, pour financer les activités de recherche développement permettant de consolider les acquis de la ferme expérimentale et de production de semences sélectionnées de Matafo ;
- (vi) la révision de la liste des biens et services ; et

- (vii) la réalisation des activités supplémentaires non prévues à l'évaluation du projet, notamment, la réhabilitation du réseau d'irrigation de 120 ha dans le périmètre de Guini, et l'assistance à la mise en valeur de 4400 ha de polder traditionnel.

3.3 **Calendrier d'exécution**

3.3.1 Hormis les constructions de la cité de la SODELAC, qui ont été réalisées dans les délais prévus, toutes les autres composantes du projet ont connu un glissement dans leur réalisation de deux à six années, par rapport au calendrier d'exécution initial. L'aménagement du périmètre de Berim prévu en 1991, n'a été achevé en totalité qu'en fin 1997. L'acquisition des engins prévue pour 1987, n'a eu lieu qu'en juin 1991. L'achèvement de l'étude du schéma directeur, prévu pour 1989, et des études de faisabilité, prévu pour 1990, a eu lieu, respectivement, en 1992 et 1998. Concernant les travaux d'aménagement, l'estimation initiale du délai n'a pas été réaliste. L'évaluation du projet a, en effet, surestimé la capacité d'aménagement de la SODELAC et n'a pas pris en considération toutes les contraintes liées à l'enclavement du site, aux difficultés de communication et d'approvisionnement, aux difficultés du site liées à la présence de roseaux en abondance et à la remontée de la nappe phréatique qui entravent l'avancement des travaux, et à la complexité de réalisation de certains ouvrages. En sus de ces difficultés non prises en compte à la préparation, le projet a été confronté (i) aux conditions d'insécurité à cause des événements qui ont surgi dans la région en décembre 1990 et en juin 1992, (ii) aux pénuries généralisées de carburant dans le pays, (iii) aux insuffisances dans la gestion de la SODELAC, (iv) aux changements fréquents de la Direction de la SODELAC et (v) au manque de performance d'une partie de l'assistance technique.

3.3.2 Le retard accusé dans l'achèvement du projet a été atténué par la réalisation d'une partie des travaux en régie par les entreprises. Il s'agit en l'occurrence des stations de pompage et d'exhaure, des prises principales et du chenal d'alimentation du périmètre de Berim Nord. Par conséquent, les écarts de délais auraient pu être atténués si les travaux d'aménagement étaient réalisés en totalité par l'entreprise.

3.4 **Etablissement des rapports**

3.4.1 Conformément aux dispositions arrêtées lors de l'évaluation du projet, la SODELAC devait soumettre à la Banque des rapports trimestriels sur l'état d'avancement des travaux et le rapport annuel de vérification des comptes établi par ses commissaires au compte ou par l'audit externe.

3.4.2 Les rapports périodiques du projet ont été transmis de manière régulière à la Banque. Ces rapports ont renseigné la Banque sur l'état d'avancement des différentes composantes du projet et ont soulevé à plusieurs reprises les problèmes rencontrés dans l'exécution du projet, notamment : les retards de décaissements, la lenteur dans la procédure de passation des marchés et les retards dans les approvisionnements.

3.4.3 Les audits des comptes de la SODELAC, exigés par son conseil d'administration, sont établis chaque année. Les audits externes financés sur les ressources du prêt ont concerné les exercices 1995, 1996 et 1997.

3.5 **Acquisition des biens et services**

3.5.1 Les acquisitions des biens et services du projet ont été réalisées conformément aux modes prévus dans le rapport d'évaluation. Les règles de procédure de la Banque en la matière ont été respectées, sans avoir créé des conflits avec les règles nationales.

3.5.2 L'acquisition des services de consultants relative à l'assistance technique et aux études a été faite sur la base d'une liste restreinte. Les travaux de génie civil des stations de pompage et d'exhaure et du chenal d'amenée ainsi que les fournitures de groupes motopompes et des conduites en P.V.C ont fait l'objet d'un appel d'offre international ; les diverses fournitures (carburants, lubrifiants, pièces de rechange, agrégats, ciment, acier, fournitures de bureau, etc....) acquises dans le cadre de la composante Fonctionnement, englobant les travaux en régie et la mise en valeur agricole, ont fait l'objet de cotations locales ; la formation a été négociée de gré à gré avec les établissements identifiés et qui répondent aux exigences de chaque candidat dans le domaine qui le concerne ; et les travaux d'aménagement du polder (pistes, pose de conduite, canaux d'irrigation et de drainage) ont été exécuté par la SODELAC en régie.

3.5.3 En dépit des retards enregistrés dans l'achèvement de certains marchés, on peut considérer que les différentes acquisitions des biens et services effectuées, dans le cadre du projet, ont été exécutées en conformité avec leurs contrats respectifs. Néanmoins, des retards considérables ont été accusés dans la procédure de passation des marchés. L'exemple le plus illustratif, et qui a causé préjudice au projet, est celui de l'acquisition des engins lourds. L'appel d'offre a été lancé au dernier trimestre 1989, et le contrat n'a été signé qu'en juillet 1991. Ce retard a été causé par les lenteurs administratives au niveau des services du Contrôle d'Etat qui avait la responsabilité d'avaliser tous les contrats avant leur exécution.

3.6 **Sources de financement et décaissements**

3.6.1 A l'évaluation du programme, il était prévu (i) le financement de la totalité des coûts en devises par le FAT et le CAT, (ii) la prise en charge, par le FAD, de 49 % du coût du personnel en monnaie locale, et (iii) le financement des autres coûts en monnaies locales de toutes les autres composantes du programme par le Gouvernement. Le tableau ci-après donne la répartition des coûts par source de financement (en millions d'UC).

Source de financement	Devises	Monnaie locale	Total
FAD	13.39	0.65	14.04
CAT	1.78	-	1.78
GOVERNEMENT	-	1.79	1.79
Total	15,17	2,44	17,61

3.6.2 Comme prévu à l'évaluation, le programme a été financé par les prêts FAD, CAT et le Gouvernement. Les décaissements des prêts se sont exécutés de manière totalement différente du planning prévu à l'évaluation du projet. Celle-ci prévoyait le décaissement de la totalité des prêts sur une période de cinq années allant de 1987 à 1991. A l'exécution, les décaissements ont été effectués sur une période de onze années, allant de 1989 à 1999, dont environ 56 % entre 1991 et 1993. La situation comparative du calendrier des dépenses du projet prévu à l'évaluation et du calendrier des dépenses réalisées se présente comme suit :

Source	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	TOTAL
FAD*			0.9	0.96	2.85	3.39	1.82	1.26	0.92	1.57	0.32	0.02	0.01	14.02
CAT*			0.16	0.16	0.11	-	0.12	-	-	0.16	0.05	0.18	0.07	1.01
GVT*			0.29	0.53	0.77	0.26	0.41	0.20	0.21	0.27	0.28	0.28	0.19	3.69
FADp	0.32	5.56	3.33	4.37	0.46									14.04
CATp		1.78												1.78
GVT	0.17	0.66	0.38	0.41	0.17									1.79

FAD * : décaissements réalisés

FADp : décaissements prévus

3.6.3 Sur la totalité des 134 demandes de décaissements présentées par la SODELAC, les temps de réponse de la Banque varient entre un à trois mois, à l'exception de trois demandes qui ont connu des temps de réponse plus longs. Notons, qu'en plus de ces temps de réponse, il faudra ajouter le délai de transfert qui varie entre 25 à 45 jours. Certains retards de décaissements sont dus à la suspension des décaissements pour cause d'arriérés de paiement, d'autres sont imputables à la Banque. L'annexe 1 présente les décaissements des prêts et la contribution du gouvernement.

4. **PERFORMANCE DU PROJET**

4.1 **Evaluation globale**

Les conditions et les clauses relatives à l'exécution du projet se sont avérées appropriées. Cependant, la réalisation a accusé plus de six (6) ans de retard qui est dû, entre autres, (i) à l'enclavement de la zone, (ii) aux troubles socio-politiques dans la zone, (iii) aux lenteurs administratives, (iv) à l'instabilité à la tête de l'organe d'exécution. A l'exception de quelques marchés qui sont en cours d'achèvement, toutes les activités du projet ont été achevées en mai 1999. La version provisoire du rapport d'achèvement, préparé par l'agence d'exécution, a été remise à la Banque en septembre 1999. Les principaux objectifs de réalisations physiques fixés ont été atteints (800 ha) ; la dotation de la SODELAC en cadres nationaux compétents a été faite ; des sessions de formation ont été organisées à l'intention des producteurs et responsables de groupements paysans ; des programmes de formation et des séminaires ont été organisés à l'intention des cadres de la SODELAC ; et le schéma-directeur de la région du Lac a donné naissance au «Projet de Développement Rural de la Préfecture du Lac».

4.2 **Résultats d'exploitation**

4.2.1 A l'évaluation, il était prévu de mettre à la disposition des paysans après trois ans, c'est à dire en 1991, 800 ha aménagés. La SODELAC a livré aux paysans en 1992, 1996 et 1997 respectivement 245 ha de Berim Sud, 284 ha Berim Nord I et 96 ha Berim Nord II, soit au total 625 ha nets. Grâce aux engins acquis dans le cadre du projet, elle a, en outre, aménagé 120 ha dans la partie sud de Guini et isolé, par la construction de barrages simples, 4400 ha de polders traditionnels pour la pratique des cultures de décrue.

4.2.2 Les rendements attendus étaient : 3,0 t/ha en première année de mise en valeur et 4,5 t/ha en année de croisière pour le maïs, 2,5 t/ha et 4,0 t/ha pour le blé. Les rendements avant projet étaient estimés à 2,5 t/ha pour le blé, 3,5 t/ha pour le maïs et 10-15 t/ha pour la pomme de terre. Les rendements suivants ont été obtenus : maïs (1,6 et 3,5 t/ha), blé (2,5 et 3,2 t/ha). L'observation de la production obtenue depuis la mise en valeur montre une régression des rendements. Cette baisse était due, entre autres, (i) à la salinisation des sols, et

(ii) au non-respect du calendrier cultural qui avait pour corollaire l'utilisation de variétés de blé à cycle court et à faibles rendements. Le non-respect du calendrier cultural était dû à l'immobilisation de certains engins de la SODELAC, faute de pièces de rechanges, pendant la période des travaux de préparation des sols. Il est à remarquer que dans les conditions optimales d'exploitation à la ferme expérimentale, les productions obtenues dépassent celles de l'évaluation (blé : 4,5-6 t/ha ; maïs : 4-5 t/ha). La production réalisée et la contrepartie monétaire sont documentées à l'annexe 3.

4.3 **Performance institutionnelle**

4.3.1 **Cadre institutionnel**

4.3.1.1 Selon les dispositions arrêtées à l'évaluation, la cellule de projet était identique à l'organigramme de la SODELAC dotée d'une assistance technique (AT) massive. La présence de cette assistance technique était basée sur l'hypothèse que la SODELAC ne pouvait trouver sur le marché du travail les cadres dont elle a besoin. En attendant qu'elle forme son personnel, l'assistance technique devait pallier cette insuffisance.

4.3.1.2 La SODELAC a été dotée par son Conseil d'Administration d'une direction générale qui supervise une direction des services généraux (DSG) et une direction des aménagements et de la production (DAP). La DSG regroupe 4 divisions réparties à leur tour en 6 services. La DAP englobe trois divisions subdivisées en 8 services. Il existe en outre une cellule de Planification et Suivi & Evaluation qui est rattachée à la Direction générale.

4.3.1.3 L'évaluation prévoyait de confier la gestion des périmètres aménagés à des unités autonomes de gestion qui bénéficieront de l'appui technique payant de la SODELAC. Le nombre des exploitants est de 1415 à Berim et 270 à Guini. Ceux-ci sont organisés en groupements de quinze personnes autour des prises d'irrigation. Il en existe 94 à Berim et 18 à Guini. Ces groupements ne mènent aucune activité collective et ne possèdent pas une caisse commune.

4.3.2 **Efficacité de la gestion et de l'organisation**

4.3.2.1 La direction technique a pu réaliser en régie, grâce à son personnel et aux engins livrés dans le cadre du programme, l'aménagement des 800 ha prévus par le rapport d'évaluation. La mise en valeur a été assurée ; la ferme expérimentale fournit aux paysans des semences testées et adaptées au microclimat de la région ; l'atelier mécanique dispose de personnel qualifié. Toutefois, il existe un certain dysfonctionnement entre la direction à N'Djamena et les services techniques à Bol. Ainsi, les engins sont immobilisés sur de longues périodes (plus d'un mois) faute de pièces de rechange qui devraient être fournies par les services généraux. Cette immobilisation avait pour conséquence le retard dans l'exécution des travaux en régie et le labour, le non-respect du calendrier cultural et la baisse de production. L'une des causes principales de cette immobilisation des engins résidait dans le fait que les demandes de fourniture de pièces de rechange n'étaient pas satisfaites dans les délais requis. Une prise de conscience au niveau des services d'appui de l'objet principal des redevances est une nécessité vitale pour pérenniser les acquis du projet.

4.3.2.2 La gestion du projet (coordination, système d'information, S & E) n'a pas toujours été opérationnelle. Les services de terrain sont sous-équipés en outils informatiques et en personnel pour certaines divisions et ne peuvent donc pas assumer pleinement leur mission. Ainsi, les données socio-économiques issues des enquêtes de terrain ne sont pas exploitées par la division "mise en valeur". La cellule Planification et S & E n'est dotée que d'une personne et ne dispose pas d'équipements adéquats.

4.3.2.3 Le mode d'exploitation actuel des polders et le type d'organisation des producteurs font des exploitants de simples rentiers sans aucune autonomie. En effet, la SODELAC effectue la plus grande partie des travaux (labour, semis, récolte) contre perception d'une redevance, les paysans prennent en charge la confection des planches d'irrigation, l'irrigation et le sarclage. Or, la pérennité des investissements suppose une plus grande responsabilisation des producteurs et leur organisation en groupements autonomes capables d'assumer certaines tâches (entretien courant des réseaux d'irrigation et de drainage et différents travaux agricoles).

4.4 **Recrutement, formation et perfectionnement du personnel**

Les besoins en personnel national ont été satisfaits dès le démarrage du projet. De 1990 à 1999 l'Etat a mis à la disposition de la SODELAC 50 fonctionnaires, 200 agents contractuels permanents et 20 temporaires. Les ingénieurs et techniciens ont dû assumer très tôt les responsabilités qui revenaient à l'assistance technique. Des stages de perfectionnement dans tous les domaines nécessaires à l'accomplissement des différentes tâches ont été organisés pour le personnel à tous les échelons. Ces différentes formations ont permis à la SODELAC d'exécuter d'une manière autonome les tâches qui lui ont été dévolues.

4.5 **Performance des consultants, des entreprises et des fournisseurs**

4.5.1 Le planning d'intervention de l'assistance technique a été mal agencé. En effet, toute l'équipe a été mise en place d'un seul coup sans tenir compte de l'avancement du projet et de ses besoins effectifs. Par conséquent, son allocation, en terme de personne/mois a été, en grande partie, consommée avant l'exécution des travaux d'aménagement et de mise en valeur. Les impacts de l'assistance administrative et financière ne sont pas ressentis au niveau des services concernés. A part quelques fiches techniques, le consultant n'a ni élaboré de manuels de procédures ni informatisé le système comptable et de la paie tel que convenu dans son contrat.

4.5.2 Le schéma-directeur de la région du Lac Tchad a été élaboré par un bureau d'étude recruté à cet effet et a débouché sur l'identification d'un certain nombre de projets. L'étude de faisabilité des deux projets prioritaires retenus a été réalisée d'une manière satisfaisante par le consultant et elle a abouti à un nouveau projet intitulé "Projet de Développement Rural de la Préfecture du Lac", dont la Banque a approuvé le prêt en mars 1999.

4.5.3 En dépit des retards dans l'exécution de certains contrats, les différents fournisseurs et entrepreneurs ont globalement rempli leurs engagements contractuels à la satisfaction de la SODELAC et de la BAD.

4.6 **Performance financière**

4.6.1 **Résultats financiers**

4.6.1.1 Les contributions financières de la Banque au projet ont été mises en place telles que prévues par le plan de financement élaboré à l'évaluation ; la quote-part en monnaie locale du gouvernement est passée de 1,79 million à 3,69 millions d'UC, soit un surcoût de 1,82 million d'UC. Ce dépassement est dû à la prolongation de la période d'exécution du projet qui est passée de 5 à 12 ans. L'annexe 4 montre les coûts réels du projet par composante et par source de financement.

4.6.1.2 En contrepartie des travaux exécutés par la SODELAC sur les périmètres aménagés, les exploitants lui versent des redevances. Au niveau de Berim et sur la période de mise en valeur (1993-1999) le montant total perçu est de 303.382.758 de F.CFA. Cette somme a permis à la SODELAC de couvrir pendant cette période environ 70 % des charges liées à l'exploitation des parcelles aménagées. Ce déficit est dû à la réduction des redevances appliquée aux paysans dont les parcelles sont affectées par la salinité des sols. Par conséquent, la SODELAC est dépendante des subventions de l'Etat pour lui permettre de combler la différence entre les charges et les redevances.

4.6.1.3 A l'évaluation, il était prévu un hectare par famille afin qu'elle réalise en double culture un revenu moyen d'au moins 500.000 F.CFA. Suite à une demande croissante de parcelles sur les polders modernes, la SODELAC a réduit la taille des exploitations de 1 à 0,5 ha. Néanmoins, pour les exploitants, les revenus tirés de ces aménagements constituent un gain certain par rapport à la situation avant-projet. Une exploitation moyenne de 0,5 ha, pratiquant une double culture de blé et de maïs, dégage, après paiement des redevances, un revenu annuel net de 276.000 F.CFA pour le blé et 140.000 F CFA pour le maïs, soit un revenu total de 416.000 F.CFA ou 832.000 F.CFA par ha (voir annexe 5). La valeur de la production réalisée par exploitation est supérieure de 60% à celle estimée à l'évaluation. Cependant, ces gains sont soumis à des fortes variations dues aux baisses des rendements. Ceux-ci sont causés, entre autres, par la salinité et le non-respect du calendrier cultural.

4.6.2 **Clauses financières**

Toutes les obligations financières découlant de l'accord des prêts (voir 3.1) ont été satisfaites par le Gouvernement du Tchad.

4.7 **Performance économique**

4.7.1 La mise en œuvre du projet devait durer 5 ans allant du premier trimestre 1987 à décembre 1991. Le rapport d'évaluation estimait que l'aménagement permettrait de développer la culture de la pomme de terre, du blé et du maïs.

4.7.2 Les rendements des polders modernes ne correspondent pas aux projections faites au moment de l'évaluation. En effet, à l'évaluation, les rendements visés étaient les suivants: 3,0 t/ha en première année de mise en valeur et 4,5 t/ha en année de croisière pour le maïs ; et 2,5 t/ha et 4,0 t/ha pour le blé. Or, les exploitants obtiennent en moyenne respectivement 1,6 t/ha et 3,5 t/ha de maïs, 2,5 t/ha et 3,2 t/ha de blé.

4.7.3 Le rapport d'évaluation estimait qu'en vitesse de croisière (1990), la production de Berim serait de 3600 t de maïs, 3200 t de blé et 1000 t de pomme de terre. A cette production, il fallait ajouter les cultures maraîchères. En raison des difficultés de conservation et d'évacuation sur N'djamena, la SODELAC avait renoncé à produire la pomme de terre. En 1999, la production de blé et de maïs sur le périmètre de Berim est respectivement de 2276 t et 2030 t (voir annexe 3). En année de croisière (2001), si les mesures de prévention de la salinité et d'amélioration de la fertilité des sols sont mises en œuvre par le SODELAC, la production estimée à l'évaluation serait réalisée, voire dépassée.

4.7.4 Grâce à la mise en valeur des polders traditionnels (4400 ha) aménagés à moindre coûts par la SODELAC, il a été réalisé, en 1999, une production additionnelle induite de 391 t de blé et 7820,5 t de maïs. La production totale obtenue (polders modernes et traditionnels) est de 2667 t de blé et 9850 t de maïs. La production de maïs attendue du projet a plus que doublée et a été dépassée grâce aux effets induits des polders traditionnels.

4.7.5 En terme monétaire, la production réalisée à Berim en 1999 représente 455 millions FCFA pour le blé et 244 millions pour le maïs, soit au total 699 millions de FCFA. Celle des périmètres traditionnels, pour la même année, est de 78 millions de FCFA pour le blé et de 938 millions de FCFA pour le maïs, soit au total 1.017 millions de FCFA. Une masse monétaire totale de 1.716 millions de FCFA est donc obtenue en 1999 dans la zone du PRDRL. L'un des objectifs du programme était de permettre au pays de réduire ses importations de blé, maïs et pomme de terre, d'épargner environ 1.080 millions de FCFA en devises et de réduire sa dépendance alimentaire vis à vis de l'extérieur. Eu égard aux données actuelles, cet objectif peut donc être considéré comme atteint, mais il reste à être consolidé.

4.7.6 Le projet a contribué d'une manière significative au bien-être de la population de la région. Il a permis la création de 720.000 journées de travail lors de l'exécution des travaux d'aménagement du périmètre de Berim et de 160.000 journées de travail, soit l'équivalent de 540 emplois permanents durant la phase de mise en valeur. En outre, il a suscité le développement des activités en amont et en aval du secteur agricole (commerce, transport, transformation, etc.).

4.7.7 Le taux de rentabilité économique estimé à l'évaluation était de 18,85%. A l'achèvement le taux calculé est de 22,74 %.

5 IMPACT SOCIAL ET INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

5.1 Impact social

5.1.1 Le programme de relance du développement de la région du Lac a permis l'amélioration des revenus de 1415 familles bénéficiaires des parcelles dans le périmètre de Berim aménagé et 270 à Guini, leur permettant de pratiquer deux cultures par an. Par ailleurs, l'aménagement du périmètre de Berim a participé au développement social de la région grâce à la mise en œuvre d'un processus aboutissant à la création d'un véritable pôle d'attraction. Cela a permis le regroupement des paysans, facilité par l'implantation, à leur bénéfice, des services sociaux sanitaires et éducatifs par le Gouvernement.

5.1.2 Dans le cadre de l'intégration de la femme au processus de développement, 108 femmes, sur les 1685 bénéficiaires du programme, ont été attributaires de parcelles dont la superficie varie entre 0,3 et 0,5 ha. Avec l'appui de la SODELAC, deux groupements de femmes productrices de maraîchage ont été créés et encadrés. Le nombre peu élevé des femmes s'explique par le fait que seules les veuves, chefs de famille, reçoivent les parcelles ; les autres femmes sont prises en compte dans le cadre de l'unité familiale, identique à l'unité d'exploitation. Il faut souligner en outre qu'on trouve, parmi les cadres et agents employés dans le cadre du projet, des animatrices et des secrétaires de Direction.

5.2 **Incidences environnementales**

Le programme présente des impacts positifs et négatifs sur l'environnement. Les impacts positifs que l'on peut mettre à son actif sont : (i) la sédentarisation des paysans limitant la destruction de l'environnement, et (ii) la fixation des dunes par des opérations de reboisement et des brise-vents. Quant aux impacts négatifs, ils sont relativement limités par rapport aux impacts classiques des périmètres irrigués. En effet, dans le périmètre de Berim, caractérisé par la fertilité de ses sols, les engrais et les pesticides ne sont pas utilisés par les paysans. Par ailleurs, aucune maladie d'origine hydrique n'a été déclarée jusqu'à présent au niveau des services sanitaires de la préfecture de Bol. Néanmoins, un impact négatif de taille commence à apparaître au niveau du périmètre, il s'agit de l'occurrence de la salinisation des sols. Cette salinité est due à la présence de la nappe phréatique à des niveaux très critiques dans certains endroits localisés du périmètre, notamment les points bas. L'atténuation de cet impact sera réalisée par l'assèchement du polder de Mamdi qui est en cours d'aménagement, d'une part, et, d'autre part, par une gestion efficace des apports en eau d'irrigation et de drainage.

6. **DURABILITE**

6.1 La SODELAC n'a pas pris les dispositions nécessaires pour la préparation de son désengagement des opérations de travaux du sol, de semis, et de récolte réalisés pour les paysans, ce qui a rendu ces derniers dépendants de cette assistance, d'une part, et, d'autre part, a inhibé toute velléité d'initiative du secteur privé. Le matériel de la SODELAC, arrivant à terme de son amortissement, n'arrive plus à satisfaire les demandes des paysans, ce qui cause des retards dans la préparation des campagnes agricoles et l'entretien des réseaux. Ce matériel devant, en principe, être renouvelé, ne l'a pas été, alors que les redevances payées par les paysans tiennent compte des frais de son amortissement.

6.2 Par ailleurs, étant occupée par ces activités de travail du sol et des récoltes, la SODELAC s'est désengagée d'une partie de sa mission, notamment : la vulgarisation, l'encadrement des groupements, l'assistance au développement du secteur privé, le suivi et la résolution des problèmes de salinité, et le recouvrement des redevances en eau d'irrigation et de drainage. Ce dérapage a conduit au constat actuel mettant en cause la durabilité du projet, à savoir : (i) la non-préparation des paysans à la prise en charge des activités de mise en valeur des parcelles qui leur sont attribuées ; (ii) l'incapacité de la SODELAC à faire renouveler son matériel et à assurer un drainage suffisant qui permet de rabattre le niveau de la nappe et éviter la salinisation des sols ; (iii) le manque d'encadrement et de vulgarisation et (iv) l'insuffisance de la maîtrise des problèmes de salinité qui affectent les rendements et, par conséquent, le revenu des paysans.

7. PERFORMANCE DE LA BANQUE ET DE L'EMPRUNTEUR

7.1 Performance de la Banque

7.1.1 L'évaluation du projet a été entreprise sur la base (i) d'un dossier d'expertise technique des polders de Bol commandée par la Banque en mars 1985 en vue du financement de la réhabilitation des infrastructures endommagées par la guerre de 1979, (ii) du document portant sur la note d'évaluation économique de l'opération de relance des polders SODELAC de 1984, et (iii) du rapport de formulation du programme de développement intégré au Tchad de 1986. La préparation du projet prévoyait la réalisation des travaux d'aménagement en régie, précédée par les études d'exécution, prévues également en régie, par une équipe d'ingénieurs et de topographes de la SODELAC sous la supervision d'une assistance technique étoffée à cet effet. Ce mode d'exécution des travaux en régie, prévu à l'évaluation, n'a pas été réaliste, car il a surestimé les capacités opérationnelles de la SODELAC et n'a pas pris en compte les difficultés liées à l'enclavement de la région et à la complexité de certains travaux. Par ailleurs, les études de base, qui ont servi à la préparation et à l'évaluation du projet, n'ont pas tenu compte du risque de salinisation des sols.

7.1.2 Les objectifs sectoriels assignés au projet au moment de l'évaluation, à savoir assurer l'autosuffisance alimentaire et l'augmentation des revenus des producteurs, sont toujours d'actualité, et apparaissent dans la stratégie de politique agricole du Tchad pour la période 1999-2001. Cette stratégie vise à réduire la pauvreté en milieu rural par l'augmentation de la productivité agricole et le désenclavement du pays. C'est dans ce contexte que le Gouvernement, convaincu de l'existence des potentialités agricoles dans la région, continue d'accorder une place de choix à la mise en valeur, avec l'appui de la communauté internationale dont la BAD, des terres fertiles des polders et des ouadis de la Préfecture du Lac.

7.1.3 La supervision du projet sur le terrain par la Banque, a été satisfaisante. En effet, les missions de supervision sont intervenues à un rythme annuel au cours du quatrième trimestre de l'année, à l'exception de 1992 en raison des troubles socio-politiques qui ont secoué la zone du projet. Ainsi, de 1991 à 1998, la Banque a entrepris 7 (sept) missions de supervision technique du projet. A celles-ci s'ajoutent les deux premières missions de la Représentation régionale de la Banque à Yaoundé, qui ont précédé le démarrage effectif du projet et ont contribué à son lancement, ainsi que deux missions financières organisées par le Département des Décaissements. Les missions de supervision ont été jugées, en nombre, en qualité et dans leur composition, adéquates et très utiles, et ont permis de recentrer et repréciser des aspects importants liés à l'acquisition des biens et services (dossiers d'appel d'offres, attribution des marchés), à l'organisation et la planification des travaux, à la modification du mode d'exécution de certains travaux et de la liste des biens et services.

7.1.4 Les missions de supervision, par leur régularité, ont permis à l'organe d'exécution de se rendre compte à temps de ses erreurs, plus particulièrement au niveau de la réalisation des travaux d'aménagement prévus initialement en régie à l'évaluation, mais qui ont dû être, en partie, transformés en travaux à l'entreprise à la suite d'un appel d'offres local, pour réduire les délais de réalisation et accroître l'efficacité. Par ailleurs, les missions de supervision ont permis le réaménagement des interventions de l'assistance technique pour l'adapter aux réalités et aux besoins de l'exécution du projet.

7.2 **Performance de l'emprunteur**

7.2.1 La SODELAC s'est dotée d'un nouvel organigramme approuvé par son conseil d'administration en mai 1991, conformément à une des autres conditions du prêt. Ce changement de structure avait pour objectif d'accroître la capacité opérationnelle de la société. La Direction de la Programmation, du Financement et du Suivi des Programmes et Projets (DPFSPP) du Ministère de la Promotion Economique, du Développement et de la Coopération a assuré d'une manière satisfaisante le contrôle et la surveillance du projet en organisant, chaque fois que le besoin se faisait ressentir, des voyages auprès de la Banque en compagnie de la Direction Générale de la SODELAC, dans le but de résoudre des problèmes pressants susceptibles de freiner l'exécution du projet.

7.2.2 Il avait été prévu de confier la gestion des périmètres irrigués à des unités autonomes de gestion bénéficiant de l'appui technique payant de la SODELAC. Des groupements de producteurs ont été formés par le projet, mais aucun d'eux n'a encore atteint un degré d'autonomie suffisant tel que prévu à l'évaluation, et la SODELAC continue d'assurer en régie les travaux de labour et de semis contre paiement d'une redevance par les exploitants, ce qui limite ses capacités d'intervention au niveau de l'encadrement des producteurs qui constitue sa raison d'être.

7.2.3 L'agence d'exécution s'est acquittée avec satisfaction de l'obligation de l'Emprunteur de soumettre régulièrement à la Banque des rapports sur l'état d'avancement de la réalisation du projet. Toutefois, l'Emprunteur n'a soumis de rapports d'audit effectué par un auditeur externe que pour les exercices 1995, 1996 et 1997 et ce, à la suite de recommandations et de rappels répétés de la Banque dans ce sens. Comme indiqué précédemment, les comptes de la SODELAC ont fait chaque année l'objet d'un rapport de vérification des comptes établi par les commissaires au compte que la SODELAC soumet à son conseil d'administration.

8. **PERFORMANCE GLOBALE**

Les activités prévues dans le cadre du projet ont été réalisées. Cependant, le long délai de réalisation, soit 12 ans contre 5 ans prévus à l'évaluation, a révélé que la capacité d'aménagement en régie de la SODELAC était nettement inférieure au rythme de 400 ha/an retenu dans le rapport d'évaluation. Malgré de nombreuses difficultés de parcours (troubles socio-politiques répétés dans la zone, l'enclavement de la région du Lac, pénuries de carburant), le projet a réussi à mener à leur terme toutes les activités inscrites à son programme. Les performances relatives à l'exécution du projet sont satisfaisantes (note = 2,60/4). En effet, le projet a atteint de bons résultats au plan opérationnel. Les performances de la Banque durant les phases du cycle de projet (3,00/4) ont été marquées par une supervision régulière et soutenue, mais, le rapport d'évaluation a sous-estimé les contraintes liées au mode d'exécution des travaux en régie dans cette zone enclavée du pays et n'a pas pris en compte le risque de salinisation des sols. La performance relative à l'impact sur le développement est considérable au niveau des populations avec cependant un degré d'appropriation faible des paquets techniques par les bénéficiaires dont l'organisation pour une auto-gestion est encore à l'état de balbutiement. Le programme de relance du développement de la région du Lac est donc considéré comme globalement satisfaisant (2,20/4). Le détail des notes figure en annexe 6.

9. **CONCLUSIONS, LECONS TIREES ET RECOMMANDATIONS**

9.1 **Conclusions**

9.1.1 En dépit des difficultés qui ont jalonné toute la période d'exécution de cette opération (en particulier les troubles socio-politiques et les ruptures de fournitures), le projet a pu atteindre des résultats satisfaisants. La capacité opérationnelle de la SODELAC a été considérablement renforcée sur le terrain, ce qui lui a permis de réaliser la majeure partie des travaux après le repli de l'assistance technique. L'étude du schéma directeur a débouché sur deux projets prioritaires qui, après l'étude de faisabilité, ont été fusionnés en un seul projet de développement rural de la Préfecture du Lac dont la Banque a approuvé le prêt en mars 1999. Les fournitures et travaux retenus dans le cadre des activités de recherche-développement au niveau de ce volet devraient être achevés fin décembre 1999. L'aménagement des 800 ha du polder de Bérin a été achevé et le périmètre est entièrement mis en valeur par les exploitants pour la double culture de blé et de maïs. Par ailleurs, à la faveur des conditions hydrologiques favorables du Lac Tchad ces dernières années, la SODELAC a développé, avec des moyens limités, une nouvelle technologie d'aménagement des polders par des barrages traditionnels améliorés qui ont permis de mobiliser environ 4.400 ha supplémentaires distribués aux populations pour pratiquer la double culture de blé et de maïs comme dans les polders modernes. Néanmoins, le niveau peu élevé de transfert des responsabilités aux producteurs et le problème de salinité du périmètre risquent de compromettre les résultats acquis par le projet.

9.1.2 Globalement, le PRDRL a atteint des résultats positifs probants, surtout en ce qui concerne le renforcement de la capacité institutionnelle de la SODELAC à travers la présence de cadres de haut niveau technique disposant d'expérience professionnelle dans des domaines spécifiques et variés relatifs à l'aménagement hydro-agricole et à la mise en valeur des polders. Toutefois, des efforts restent à déployer pour améliorer la performance administrative et financière. L'impact du PRDRL sur le plan économique et social se traduit par la création d'emplois, l'augmentation de la production et surtout l'amélioration de la situation financière et socio-économique des exploitants.

9.2 **Leçons tirées**

Les principaux enseignements qui se dégagent de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- i) au plan du montage institutionnel, le remplacement des nationaux par une forte équipe d'assistance technique est erronée et irréaliste. En effet, avec l'omnipotence de l'assistance technique au démarrage du projet, la mise à disposition immédiate de tous les experts prévus était devenue un objectif en soi plutôt qu'un moyen pour l'aménagement et la mise en valeur du périmètre. En conséquence, le calendrier de mise à disposition des experts aurait dû suivre l'évolution des travaux sur le terrain et les besoins effectifs du projet en fonction de son état d'avancement ;
- ii) une préparation insuffisante du projet a eu pour conséquence des coûts supplémentaires à supporter par le pays, les hypothèses de travail (surestimation des besoins en assistance technique pour remplacer des cadres nationaux non disponibles, par exemple) erronées ;

- iii) le manque de stabilité des cadres dirigeants à la tête du projet (Direction Générale, Direction des Services Généraux) a été préjudiciable au projet et a contribué à l'allongement des délais d'exécution. Le maintien en poste des cadres pendant l'exécution du projet constitue une nécessité pour une meilleure maîtrise des opérations au plan technique, administratif et financier ;
- iv) la transformation des formations de longues durées prévues initialement, en stages et sessions de formation de courtes durées, a permis de disposer de cadres opérationnels en un temps court, et d'éviter des fuites de ces derniers à l'issue de leur formation. En conséquence, les stages de perfectionnement de cadres et d'agents déjà en poste doivent être privilégiés dans les projets, contrairement aux formations diplômantes qui constitueraient une exception ;
- v) la réalisation des travaux en régie prévue dans le rapport d'évaluation a visiblement sous-estimé les contraintes liées à ce mode d'exécution dans cette zone enclavée du Tchad et surestimé la capacité opérationnelle effective de la SODELAC . Des travaux aussi exigeants que le planage du périmètre de Berim, qui conditionne l'efficacité de l'irrigation, n'auraient pas dû être confiés en régie à la SODELAC pour en assurer en même temps l'exécution et le contrôle. La réalisation des travaux en régie a nécessité la contribution des plusieurs entrepreneurs et fournisseurs et, par conséquent, un nombre élevé de contrats de biens et services ;
- vi) l'exécution par la SODELAC de la plus grande partie des travaux liés à la production n'a pas permis l'émergence d'organisations paysannes capables d'assumer d'une manière autonome la gestion des périmètres irrigués, et par conséquent, de garantir la pérennité de l'exploitation. D'où la nécessité d'entreprendre un transfert progressif des responsabilités d'entretien des canaux d'irrigation et de labours aux bénéficiaires dès le démarrage de la mise en valeur du périmètre ;
- vii) la salinisation des sols, constatée suite à la mise en valeur du polder de Berim, n'a pas été prise en compte par l'organisme chargé de la préparation du projet. La lutte contre cette salinité demande actuellement à la SODELAC des efforts financiers et de gestion considérables, qui grèvent la rentabilité du projet ;
- viii) l'aménagement du polder de Berim en vue de la maîtrise totale de l'eau et dont le coût à l'hectare est considérable, n'a pas donné les rendements escomptés. Le recours à l'aménagement des polders traditionnels améliorés constitue une solution avantageuse sur le plan technique, économique et financière. Ce mode d'aménagement a été adopté pour le projet de développement de la préfecture du Lac qui vient d'être mis en vigueur.

9.3 **Recommandations**

Eu égard aux considérations ci-dessus et aux principaux constats établis sur les points forts et les faiblesses du projet, les recommandations ci-après sont formulées :

9.3.1 **A la Banque**

- i) Eviter de substituer l'assistance technique aux cadres nationaux dans le montage institutionnel des projets. Mais si une telle approche est nécessaire comme ce fut le cas du Tchad au sortir des troubles socio-politiques de 1979, il y a lieu de veiller à ce que le calendrier de mise à disposition des experts suive l'évolution des travaux et les besoins effectifs du projet en fonction de son état d'avancement ;
- ii) Asseoir les programmes de formation des projets sur une approche privilégiant les stages de perfectionnement de courtes durées de cadres et d'agents déjà en poste aux formations diplômantes auxquelles on ne recourerait que dans des cas exceptionnels ;
- iii) Mieux cerner, au moment de l'évaluation toutes les contraintes liées aux différents types de travaux prévus au projet et ne proposer à la réalisation en régie que les seuls travaux jugés peu exigeants au plan technique permettant à l'agence d'exécution d'en assurer en même temps la réalisation et le contrôle ;
- iv) Prendre en compte le risque de salinité des sols dans les études techniques et financières pour les futurs projets et ceux en cours d'exécution dans la région du Lac ;
- v) Privilégier l'aménagement des polders traditionnels améliorés par rapport à l'aménagement hydro-agricole moderne, car les coûts d'aménagement à l'hectare des premiers sont moindres et les rendements obtenus satisfaisants ;
- vi) Assurer une meilleure préparation et évaluation des projets afin d'éviter de travailler avec des hypothèses de travail erronées.

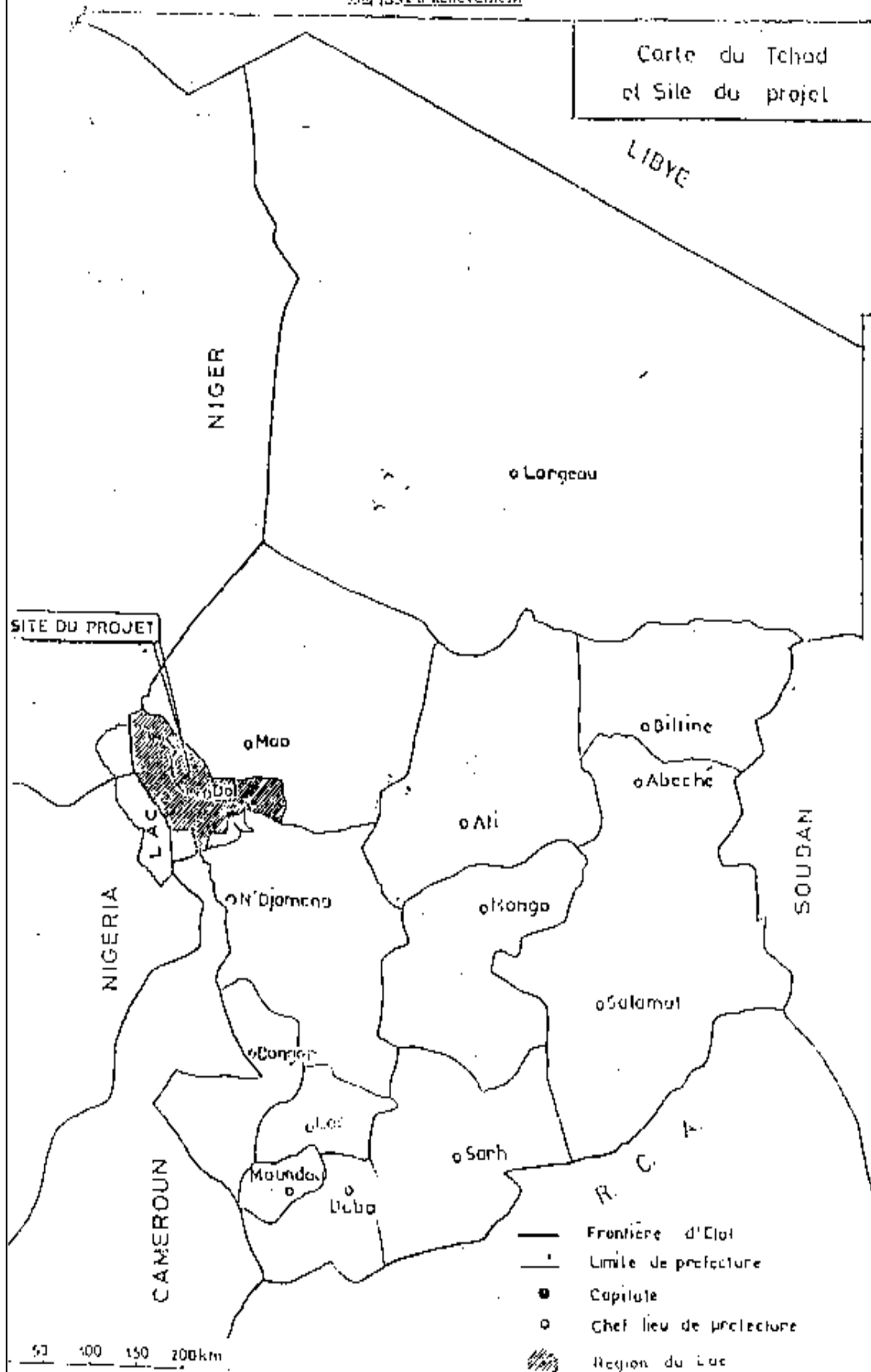
9.3.2 **A la partie tchadienne (Gouvernement/SODELAC)**

- i) Assurer une plus grande stabilité de l'équipe dirigeante et des cadres mis à la disposition de la SODELAC en vue de garantir, dans les délais prescrits, l'exécution des projets en cours, et la poursuite de l'exploitation, d'une manière continue, du périmètre de Berim ;
- ii) Mettre en place des mécanismes permettant d'assurer, dès à présent, un transfert progressif des responsabilités de l'exploitation du périmètre de Berim aux bénéficiaires ;

- iii) Mettre en place, grâce à l'assistance technique prévue dans le cadre du projet de développement rural de la Préfecture du Lac, des procédures et une gestion financière fiable ;
- iv) Entreprendre des actions immédiates contre la salinisation des sols, et assurer le suivi de la fertilité des sols dans le périmètre de Bérin, consistant à :
 - a) instaurer un suivi des niveaux piézométriques de la nappe ;
 - b) mener une étude de diagnostic (évaluation des apports en eau d'irrigation, des besoins en drainage, de l'efficacité de l'irrigation et du drainage) en vue d'identifier les causes de la salinité et définir les mesures à prendre ;
 - c) donner plus de priorité au financement des coûts de pompage des eaux de drainage, quand cela est nécessaire pour rabattre le niveau de la nappe ;
 - d) effectuer des analyses physiques et chimiques du sol et des cultures.

REPUBLIQUE DU TCHAD
PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC
Rapport d'achèvement

Carte du Tchad
et Site du projet



REPUBLIQUE DU TCHAD
PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC
RAPPORT D'ACHEVEMENT
DECAISSEMENTS ANNUELS (CONTRIBUTION DU FAD)

ANNEES	MONTANTS (en millions d'UC)	
	<i>Prévus</i>	<i>Réalisés</i>
1987	0,23	-
1988	5,56	-
1989	3,32	0,90
1990	4,37	0,96
1991	0,46	2,85
1992		3,39
1993		1,82
1994		1,26
1995		0,92
1996		1,57
1997		0,32
1998		0,02
1999		0,01
TOTAL	14,04	14,02
Solde à décaisser (FDR)		0,02

REPUBLIQUE DU TCHAD
PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC
RAPPORT D'ACHEVEMENT
DECAISSEMENTS ANNUELS (CONTRIBUTION DU CAT)

ANNEES	MONTANTS (en millions d'UC)	
	<i>Prévus</i>	<i>Réalisés</i>
1987	-	-
1988	1,78	-
1989		0,16
1990		0,16
1991		0,11
1992		0,00
1993		0,12
1994		0,00
1995		0,00
1996		0,16
1997		0,05
1998		0,18
1999		0,07
TOTAL	1,78	1,01
Solde total		0,77
Solde marchés en cours		0,64
Reliquat proposé à l'annulation		0,13

REPUBLIQUE DU TCHAD
PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC
RAPPORT D'ACHEVEMENT
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR (GOUVERNEMENT)

ANNEES	MONTANTS (en millions d'UC)	
	<i>Prévus</i>	<i>Réalisés</i>
1987	0,26	-
1988	0,66	-
1989	0,38	0,29
1990	0,41	0,53
1991	0,18	0,77
1992		0,26
1993		0,41
1994		0,20
1995		0,21
1996		0,27
1997		0,28
1998		0,28
1999		0,19
TOTAL	1,79	3,69
Dépassement		1,9 (102%)

REPUBLIQUE DU TCHAD**PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC****RAPPORT D'ACHEVEMENT****PRODUCTION ET VALEUR REALISEES SUR LES POLDERS MODERNES**

Hypothèse des prix : Blé : 200.000 FCFA/t ; Maïs : 120.000 FCFA/t

Blé

Année	Prévisions			Réalizations				
	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Emblavées (ha)	Récoltées (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Valeur (FCFA)
1988/1989	200	2,5	500,0					
1989/1990	500	3,0	1.350,0					
1990/1991	800	3,5	2.350,0					
1991/1992	800	4,0	2.750,0	10	10	3,10	32,8	6.560.000
1992/1993	800	4,0	2.000,0	270	245	2,50	612,5	122.500.000
1993/1994	800	4,0	3.200,0	340	285	3,54	1008,9	201.780.000
1994/1995				340	296	3,50	1036,0	207.200.000
1995/1996				340	305	3,24	988,2	197.640.000
1996/1997				569	569	3,49	1985,8	397.040.000
1997/1998				735	665	3,34	2221,1	444.220.000
1998/1999				735	725	3,14	2276,5	455.300.000

REPUBLIQUE DU TCHAD**PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC****RAPPORT D'ACHEVEMENT****PRODUCTION ET VALEUR REALISEES SUR LES POLDERS MODERNES****Maïs**

Année	Prévisions			Réalizations				
	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Emblavées (ha)	Récoltées (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Valeur FCFA
1988/1989	200	3,0	600,0					
1989/1990	500	3,5	1.600,0					
1990/1991	800	4,0	2.750,0					
1991/1992	800	4,5	3.150,0					
1992/1993	800	4,5	3.450,0	110,0	110,0	1,6	176,00	21.120.000
1993/1994	800	4,5	3.600,0	123,0	123,0	2,86	352,30	42.276.000
1994/1995				147,5	147,5	3,57	526,57	63.188.400
1995/1996				340,0	300,0	3,51	1053,00	126.360.000
1996/1997				569	569,0	3,20	1820,80	218.496.000
1997/1998				735	665,0	2,80	18,62,00	223.440.000
1998/1999				735	725,0	2,8	2030,00	243.600.000

REPUBLIQUE DU TCHAD

PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC

RAPPORT D'ACHEVEMENT

PRODUCTION ET VALEUR REALISEES SUR LES POLDERS TRADITIONNELS

Maïs : Campagne de contre-saison froide

Année	Emblavées (ha)	Récoltées (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Valeur (FCFA)
1996/1997	1000	812	1,60	1299,20	155.904.000
1997/1998	2782	2450	1,65	4042,50	485.100.000
1998/1999	2564	2206	1,75	3860,50	463.260.000

Blé : Campagne de contre-saison froide

Année	Emblavées (ha)	Récoltées (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Valeur (FCFA)
1996/1997	500	425	0,80	340,00	68.000.000
1997/1998	1500	115	0,75	836,25	167.250.000
1998/1999	1430	978	0,40	391,20	78.240.000

Maïs : Campagne pluviale

Année	Emblavées (ha)	Récoltées (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Valeur (FCFA)
1996/1997	1900	1540	1,100	1694	203.280.000
1997/1998	3990	3560	1,200	4272	512.640.000
1998/1999	4400	2640	1,500	3960	475.200.000

REPUBLIQUE DU TCHAD**PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC****RAPPORT D'ACHEVEMENT****COUTS REELS ET FINANCEMENT PAR COMPOSANTE**
(en millions d'UC)

COMPOSANTES	MONTANTS ALLOUES			MONTANTS DECAISSES	% Déc/prévu
	<i>Initiaux</i>	<i>Réalloués</i>	<i>Définitifs</i>		
A. Bâtiments	0,80	+0,10	0,90	0,90	113
B. Matériel et Equipement	3,02	-0,36	2,66	2,66	88
C. Formation	1,68	-1,55	0,13	0,13	8
D. Etudes	1,78	0,0	1,78	1,01	57
E. Fonctionnement	5,95	+1,87	7,82	7,80	131
F. Personnel	0,65	+0,22	0,87	0,87	134
G. Assistance technique	1,94	-0,28	1,66	1,66	86
TOTAL	15,82	0,00	15,82	15,03	95
dont FAD	14,04	0,00	14,04	14,02	99,86
CAT	1,78	0,00	1,78	1,01	57*
+ GVT	1,79	+1,82	3,61	3,61	202**

* Le solde de 43 % sur ce prêt, soit 0,77 million d'UC, est en partie engagé sur les marchés relatifs aux activités de recherche-développement pour un montant total de 0,64 million d'UC. Il se dégage, après apurement de ces marchés, un reliquat d'environ 0,13 million d'UC dont il est proposé l'annulation.

** Le doublement de la contribution du Gouvernement est essentiellement dû à l'allongement de la durée d'exécution du projet qui est passée de 5 ans à 11 ans.

REPUBLIQUE DU TCHAD
PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC
RAPPORT D'ACHEVEMENT
COMPTE D'EXPLOITATION TYPE SUR LE POLDER MODERNE

Caractéristiques :

- **Superficie = 0,5 ha**
- **Double culture de blé et de maïs**

	<i>Blé</i>	<i>Maïs</i>	<i>Total</i>
Quantité (t)	1,8	1,5	
Prix (F.CFA/t)	200000	120000	
Total des Produits (A)	360000	180000	540000
Redevance ⁽¹⁾	56000	30000	86000
Frais de récolte ⁽²⁾	28000	10000	38000
TOTAL DES CHARGES DES OPERAT. (B)	84000	40000	124000
REVENU D'EXPLOITATION en F.CFA (A-B)	276000	140000	4160000

- (1) La redevance perçue par la SODELAC englobe les frais des opérations suivantes : girobroyage, labour et pulvérisation, semis, irrigation et amortissement du matériel et du périmètre.
- (2) Les frais de récolte portent essentiellement sur la rémunération de l'intervention d'une moissonneuse appartenant à un privé.

REPUBLIQUE DU TCHAD

PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC

RAPPORT D'ACHEVEMENT

FORMULAIRE IP 1
PERFORMANCE DE L'EXECUTION

CRITERES D'EVALUATION	NOTATION/4	OBSERVATIONS
1. Respect (adhérence) du calendrier du temps d'exécution	1	Le délai effectif de réalisation dépasse de plus de 50% la durée initialement prévue ; toutefois, le projet a mis en œuvre des activités complémentaires de recherche-développement au niveau de la composante Etudes.
2. Respect (adhérence) du calendrier des coûts	3	Les coûts prévus ont permis de couvrir l'essentiel des réalisations attendues pour les prêts FAD et CAT. Toutefois, en raison de l'allongement de la durée d'exécution, la contribution du Gouvernement a été deux fois plus importante que prévue, mais la variation par rapport à l'estimation des coûts à l'évaluation est inférieure à 25%.
3. Soumission aux conditions contractuelles	3	Satisfaisante et n'a pas soulevé de problèmes majeurs
4. Adéquation de la supervision et des rapports d'activités	3	La supervision sur le terrain a été jugée adéquate et satisfaisante et les rapports d'avancement ont été soumis avec régularité sur l'ensemble de la période d'exécution.
5. Niveau de réussite des opérations (le cas échéant)	3	Objectifs significatifs majeurs atteints, toutes composantes confondues.
TOTAL	13	
Evaluation globale de la performance de l'exécution	2,60	S = Satisfaisant. Malgré le retard dans la mise en œuvre du projet dans des conditions particulièrement difficiles, le projet a pu donner des résultats de bonne qualité, d'une manière générale.

LEGENDE :

Catégorie HS = Très Satisfaisant : score de la moyenne d'ensemble au-delà de 3 (sur 4)
 Catégorie S = Satisfaisant : score au dessus de 2 mais ne dépassant pas 3
 Catégorie US = Insuffisant : score supérieur à 1 mais inférieur à 2
 Catégorie HUS = Très insuffisant : score moyen dans l'ensemble n'entrant pas dans les critères ci-dessus (HS, S et US).

REPUBLIQUE DU TCHAD
PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC

RAPPORT D'ACHEVEMENT

FORMULAIRE BP 1
PERFORMANCE DE L'EXECUTION

CRITERES D'EVALUATION	NOTATION	OBSERVATIONS
1. A l'identification	3	Projet identifié dans le cadre du projet antérieur de réhabilitation des polders de Bol.
2. A la préparation du projet	3	Bonne préparation.
3. A l'évaluation	2	Rapport d'évaluation satisfaisant, mais sans analyse poussée des contraintes liées à la réalisation en régie par la SODELAC des travaux d'aménagement et de mise en valeur, et des risques de salinité.
4. A la supervision	4	La supervision de la Banque qui a été régulière tout au long de la durée du projet, a été jugée adéquate et très utile pour l'exécution du projet.
TOTAL	12	
Evaluation de l'ensemble de la performance de la Banque	3	Satisfaisant

REPUBLIQUE DU TCHAD
PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC
RAPPORT D'ACHEVEMENT
FORMULAIRE PO 1
RESULTAT DU PROJET

N°	Indicateurs des composantes	Note (1 à 4)	Remarques
1	Pertinence et atteinte des objectifs		
i)	Politique macro-économique	3	Les objectifs du projet visant l'autosuffisance alimentaire et l'augmentation des revenus des producteurs, sont toujours d'actualité.
ii)	Politique sectorielle	3	Le projet a contribué à renforcer la capacité opérationnelle de la SODELAC, à aménager et à mettre en valeur les 800 ha du périmètre de Berim, à élaborer le schéma directeur de développement de la région du Lac. Ce dernier a débouché sur l'identification de deux projets prioritaires qui, après étude de faisabilité, ont donné lieu au projet de développement de la Préfecture du Lac dont la Banque a approuvé le prêt en mai 1999.
iii)	Réalizations physiques (y compris la production)	2	Le retard enregistré dans l'exécution a pour conséquence que les réalisations ne sont achevées que onze (11) ans après la signature de l'accord de prêt d'une part, et la production attendue du périmètre de Berim, compensée par celle des polders traditionnels, n'est pas encore arrivée en période de croisière en raison de l'apparition de la salinité à Berim.
iv)	Finance	3	Les allocations des prêts FAD et CAT ont été suffisantes pour couvrir les coûts des différentes activités prévues au projet. Toutefois, du fait des retards accumulés, la contribution du Gouvernement qui était initialement de 1,79millions d'UC, a été en définitive de 3,61 millions d'UC, correspondant à une augmentation des coûts du projet légèrement supérieure à 10 % aux estimations de l'évaluation.
v)	Réduction de la pauvreté et impact social et genre	3	Grâce au projet, environ 1600 familles disposent de parcelles dans le polder de Berim comprenant 800 ha qu'elles exploitent, continuellement, en double culture de blé et de maïs. Quelque 4.400 ha de polders traditionnels ont été également aménagés et distribués aux populations. Dans les périmètres aménagés, environ 10% des exploitants sont des femmes, chefs de ménage et le projet appuie aussi deux groupements féminins pratiquant le maraîchage.

vi)	Environnement	2	Il n'y a pas eu d'impact négatif pendant la réalisation des travaux d'aménagement; cependant, des actions rigoureuses de suivi devront être entreprises au moment de la mise en valeur pour lutter contre la salinité.
vii)	Développement du secteur privé	2	Le projet n'a pas de composante « secteur privé ». Cependant, avec la mise en valeur du périmètre, on peut s'attendre à ce que les groupements des producteurs incitent les commerçants et les industriels à s'impliquer davantage dans la commercialisation et la transformation des produits. Mais ce processus d'autogestion et de promotion du secteur privé a été freiné par l'omniprésence de la SODELAC dans les activités de production.
2.	Développement institutionnel (DI)		
i)	Cadre institutionnel	2	L'exécution du projet a été assurée par la SODELAC dont la capacité opérationnelle a été renforcée à cet effet. Sur le terrain, elle dispose de cadres et de techniciens compétents, capables de réaliser les travaux. Toutefois, des efforts d'amélioration restent à déployer dans le domaine de la gestion administrative et financière, ainsi qu'au niveau du suivi-évaluation. Le contrôle et la surveillance du projet ont été bien assurés par la DPFSP du Ministère de la Promotion Economique.
ii)	Système d'information de gestion et financier y compris les systèmes d'audit	2	La SODELAC n'a pas mis en place un système informatisé de gestion financière et les opérations sont faites manuellement. Une vérification des comptes SODELAC est effectuée annuellement par des commissaires au compte . L'audit des comptes du financement FAD et CAT a été effectué pour les exercices 1995, 1996 et 1997.
iii)	Transfert de technologie	2	L'assistance technique utilisée dans le projet s'étant en grande partie repliée avant que les travaux n'aient atteint leur phase de croisière, le transfert de technologie est resté au-dessous du niveau requis.
iv)	Personnel par niveau de qualification, (y inclus rotation), formation et contrepartie	2	Le personnel de la SODELAC, au plan technique, est compétent et remplit correctement ses obligations. Des améliorations sont nécessaires au plan de la gestion administrative et financière. Il y a eu une forte rotation des cadres à la tête du projet. Les sessions de formation ont été utiles et la contrepartie a été mise en place pendant une durée plus longue que prévue.

3.	Durabilité		
i)	Engagement de l’Emprunteur	3	L’Etat a mis en place les contreparties financières requises pour le paiement des salaires et d’une partie du fonctionnement..
ii)	Politique environnementale	1	Le cadre légal existe et le Tchad dispose d’un Ministère de l’Environnement et de l’Eau, mais il n’a pas été prévu d’actions spécifiques dans le cadre du projet.
iii)	Cadre institutionnel	2	La SODELAC, en tant qu’organisme chargé de la mise en valeur des potentialités de la région du Lac, continue d’être opérationnelle et gère plusieurs projets actifs ou en cours de démarrage. L’organisation des exploitants en groupements de producteurs autonomes capables de se prendre en charge, doit faire l’objet d’une attention particulière..
iv)	Viabilité technique et encadrement	1	Des problèmes de salinité se posent dans le périmètre de Berim, avec pour corollaire, la baisse des rendements. Ils nécessitent un diagnostic et un suivi soutenu. Le transfert des responsabilités de la SODELAC au niveau des activités de production, de commercialisation et de transformation vers les producteurs, est à accentuer.
v)	Viabilité financière y inclus les systèmes de recouvrement des coûts	1	Le niveau actuel des redevances de l’eau et des travaux agricoles, ne permet pas de couvrir les dépenses d’exploitation de la SODELAC, de même que d’assurer les investissements de renouvellement.
vi)	Viabilité économique	2	La production attendue, qui a démarré depuis 1993, arrivera en phase de croière à partir de 2001, si la SODELAC maîtrise les problèmes de salinité.
vii)	Viabilité environnementale	1	Une meilleure maîtrise du drainage par pompage constitue la clé du succès dans la lutte contre la salinité en vue de la stabilisation des rendements.
viii)	Facilités pour le fonctionnement et la maintenance (disponibilité de fonds récurrents, devises, pièces de rechange et ateliers, etc.).	1	La SODELAC dispose d’un atelier-garage et de techniciens capables d’assurer la maintenance des équipements. La contrainte réside dans le recouvrement des redevances dont le niveau ne cesse de baisser en raison de la chute des rendements due à la salinité.
4.	Taux de rentabilité interne économique	3	Grâce aux productions induites dans les 4.400 ha de polders traditionnels aménagés, le TRE à l’achèvement est légèrement supérieur à celui de l’évaluation.
	TOTAL	41	
	Evaluation globale des résultats	2,05	Satisfaisant

MATRICE DU PROJET

NOM DU PROJET : PROGRAMME DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC
DATE D'ETABLISSEMENT : Novembre 1999
DATE D'ACHEVEMENT : Janvier 2000
EQUIPE DE CONCEPTION : H. NOUDEDJI (Agro-économiste Principal), L. ENNAHLI (Ingénieur de génie rural), un Consultant agronome, OCDC.2

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIFS VERIFIABLES (IOV)	MOYENS DE VERIFICATION (MDV)	HYPOTHESES IMPORTANTES/RISQUES
1. Objectif sectoriel <u>1.1 La sécurité alimentaire est renforcée</u>	1.1 La production additionnelle en produits vivriers est de 12.517 t en 1999	1.2 Statistiques du Ministère de l'agriculture et de l'élevage 1.3 Statistiques économiques nationales	(Influence sur l'objectif final)
2. Objectifs du projet 2.1 Amélioration des capacités opérationnelles de la SODELAC 2.2 Amélioration des productions agricoles ;	2.1 Acquisition de 11 engins de terrassement et de génie civil et 18 véhicules en 1991 ; 2.1.1 de 1993 à 1994 des stages de formation de courtes durées en génie rural, vulgarisation, administration et gestion ont été organisés pour 12 cadres de la SODELAC ; 5 cadres ont bénéficié entre 1995 et 1996 des stages de formation à l'étranger ; 2.1.2 8 assistants techniques ont été mis à la disposition de la SODELAC entre 1989 à 1995 ; 2.1.3 l'Etat a doté la SODELAC de 50 agents ; 200 contractuels permanents et 20 agents temporaires ; 2.1.4 la capacité d'aménagement de la SODELAC est passé de 0 ha à 200 ha/an. 2.2 La production du blé des polders modernes est passée de 612,5 t en 1993 à 2276 t en 1999 ; celle du maïs de 176 t à 2030 2.3 la production additionnelle induite des polders traditionnels est passée de 2993 t de maïs en 1997 à 7820 t en 1999, celle du blé de 340 t à 391 t.	2.1 – Rapports d'activité, de supervision et d'achèvement. 2.2 Idem	(Influence sur objectif sectoriel) Conditions hydrologiques favorables La production nationale des cultures vivrières est compétitive par rapport au marché mondial.
2. Réalisations du projet 3.1 Bâtiments construits 3.2 Aménagements hydroagricoles réalisés	3.1 8 villas, 18 logements et 1 entrepôt de stockage construits, anciens bâtiments réhabilités entre 1991 et 1992 3.2 Polders aménagés en régie : 245 en 1992, 284 en 1996 et 96 ha en 1997 ; en outre 120 ha à Guini	3.1 Rapport d'activité de la SODELAC et de supervision de la BAD. 3.2. Rapports d'activité et procès verbaux de réception.	(Influence sur l'objectif du projet) Pluviométrie suffisante Situation économique stable Maintien des cadres formés Maîtrise de la salinité

DESCRIPTION SOMMAIRE	INDICATEURS OBJECTIFS VERIFIABLES (IOV)	MOYENS DE VERIFICATION (MDV)	HYPOTHESES IMPORTANTES/RISQUES															
3.3 Etude du schéma directeur de développement de la région du Lac réalisée.	et 4.400 ha de polders traditionnels ont été aménagés en 1996. 3.3 Schéma directeur élaboré en 1992 et 2 études de faisabilité réalisées en juillet 1998.	3.3. Procès verbaux de réception de la SODELAC et du Ministère de tutelle.																
4. Activités du projet 4.1.1. Réaliser les études d'exécution et les DAO 4.1.2. Exécuter les DAO 4.1.3 Contrôler et réceptionner les travaux. 4.2.1 Préparer les études d'exécution 4.2.2 Acquérir les engins et les équipements de travaux. 4.2.3 Réaliser les travaux en régie. 4.3.1 Préparer les TDR et le dossier de consultation des bureaux d'études. 4.3.2 Engager un bureau d'étude. 4.3.3 Faire réaliser les études par le bureau. 4.4.4 Evaluer le résultat de l'étude 4.4.5 Faire réaliser les études de faisabilité de deux projets prioritaires identifiés.	Ressources (millions d'uc) <table><tr><td></td><td><u>Prévu</u></td><td><u>Réalisé</u></td></tr><tr><td>FAD :</td><td>14,04</td><td>14,02</td></tr><tr><td>CAT :</td><td>1,78</td><td>1,65</td></tr><tr><td>ETAT :</td><td>1,79</td><td>3,61</td></tr><tr><td>TOTAL :</td><td>17,61</td><td>19,28</td></tr></table>		<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	FAD :	14,04	14,02	CAT :	1,78	1,65	ETAT :	1,79	3,61	TOTAL :	17,61	19,28	1.1. idem 1.2. idem 1.3. idem 2.1 idem 2.2 idem 2.3 idem 3.1 idem 3.2 idem 3.3. idem	(influence sur les réalisations) 1. Disponibilité des cadres compétents. 2. Décaissements réguliers.
	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>																
FAD :	14,04	14,02																
CAT :	1,78	1,65																
ETAT :	1,79	3,61																
TOTAL :	17,61	19,28																

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

1. Rapport d'évaluation.
2. Rapport d'achèvement de l'agence d'exécution.
3. Rapports de supervisions du programme.
4. Rapports d'activité de l'agence d'exécution.
5. DSP, BAD, 1999.
6. Aménagements structurels de la SODELAC, mars 1991.
7. Rapports de mission de l'ingénieur d'étude, juin 1990.
8. Etude d'exécution de l'aménagement hydro-agricole de Berim, 1992.
9. Rapports trimestriels de l'assistance technique, 1994.
10. Note d'évaluation économique de l'opération de relance des polders SODELAC, SCETAGRI, mars 1984.
11. Expertise technique des polders de Bol, Sir MacDonald & Partners Limited, rapport final, septembre 1985.
12. Mission d'assistance technique du projet de relance de la mise en valeur des polders de Bol. Réhabilitation de Guini et de Berim, SGI, avril 1989.